

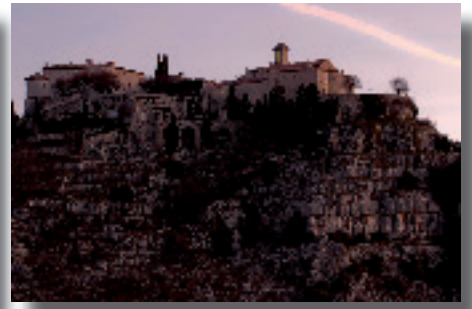
RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets

2013



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS



Le présent rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000. Ce rapport a été présenté le **30 juin 2014** au conseil communautaire de la CASA, sera ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.

SOMMA

SYNTHÈSE

LA CASA EN BREF

8

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE

8

INDICATEURS TECHNIQUES

10

INDICATEURS FINANCIERS

13

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE

16

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

17

LA DIRECTION ENVINET

18

PRÉVENTION ET COMMUNICATION

ANIMATION ET FORMATION

26

PRÉVENTION ET ÉCORESPONSABILITÉ

28

ACCÈS À L'INFORMATION

29

MAIRE

INDICATEURS TECHNIQUES

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTE	32
INDICATEURS TECHNIQUES	37
LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES	42
ORGANISATION DU TRAITEMENT	44
LE DEVENIR DE NOS DÉCHETS	48

INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS	52
COMPTE ADMINISTRATIF	52
COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	56
COÛT DE LA COMPÉTENCE	56

PERSPECTIVES

LES PROJETS 2014	62
GLOSSAIRE	64



PART
SYNT



TIE 1
HÈSE

La CASA en bref

**Compétence
collecte des
déchets
ménagers et
assimilés**

24 communes

**180 329
habitants**

**40,5%
d'habitat
vertical**

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui

en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose d'un réseau de 6 déchetteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles : encombrants, DEEE, végétaux, bois, gravats...

Les grandes dates de l'année 2013

Reprise de la collecte en régie sur les communes du canton de Coursegoules et ouverture de la déchetterie de Cipières

Nouveau marché de collecte globalisé sur toutes les communes en prestation de service

Réorganisation de la collecte de nuit en régie

Approbation du règlement de collecte en conseil communautaire

Géolocalisation des véhicules de collecte



JANVIER



AVRIL



MAI

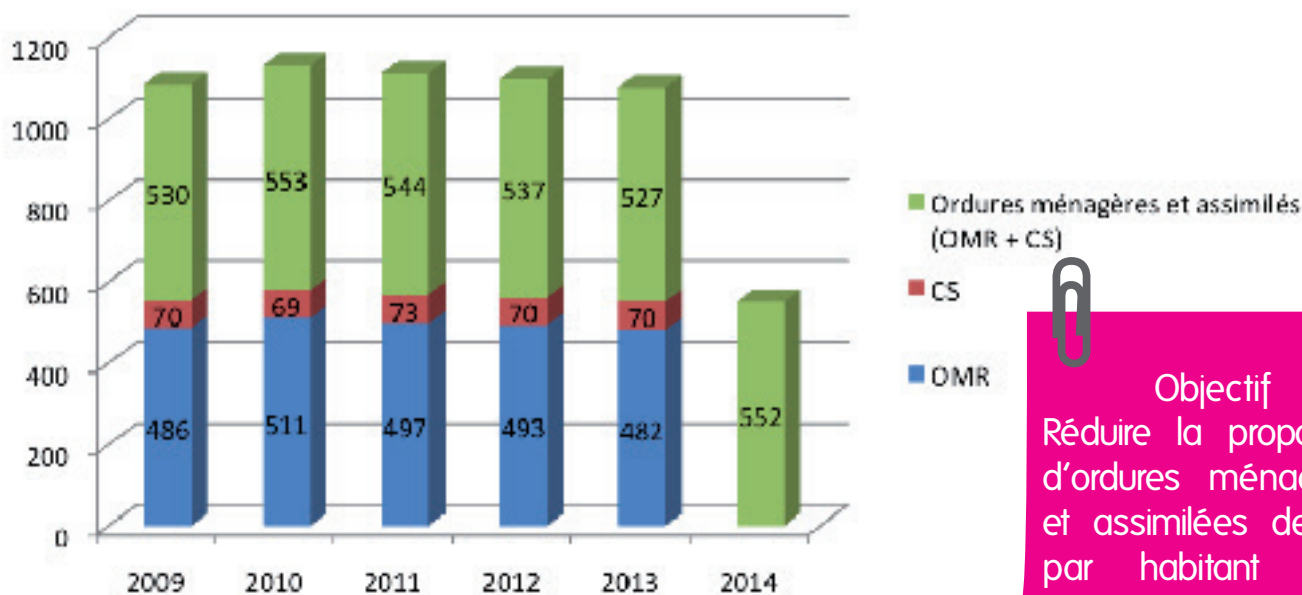


JUIN

Mise en perspective

La CASA a pour objectif de respecter la réglementation des déchets notamment celle édictée par le Grenelle de l'environnement. Plusieurs orientations sont suivies depuis 2009 :

- Diminuer de 15% les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération et réduire la production d'ordures ménagères de 7% sur 5 ans.
- Mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les seringues, les déchets dangereux des ménages, les pneus et les produits d'ameublement.
- Moduler la contribution financière de chaque produit à sa filière de traitement en fonction de son impact environnemental et de ses valorisations.
- Autoriser les collectivités locales à expérimenter, pendant trois ans, la mise en place d'une part variable incitative, calculée en fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Objectif
Réduire la proportion d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant entre 2009 et 2014

Lancement de la démarche qualité ISO 9001

Suivi des doléances informatisées sur les communes en prestation

Mise en place de tablettes tactiles pour le suivi en temps réel des véhicules

Mise en place d'un deuxième pont à bascule sur la déchetterie d'Antibes

Réhabilitation des locaux du personnel

JUILLET

AOÛT

NOVEMBRE

Indicateurs techniques

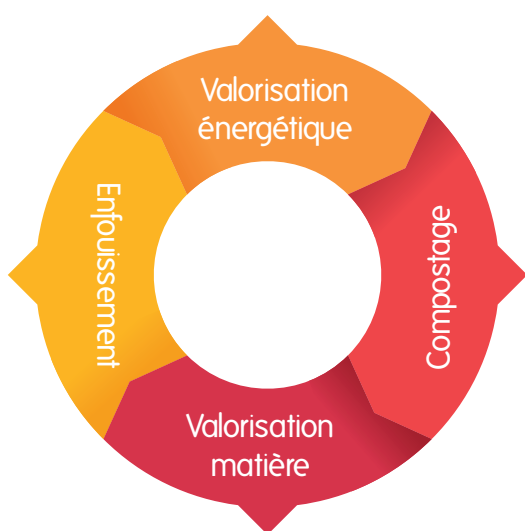
En 2013, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- La collecte des ordures ménagères : 86 929 t soit 482 kg/hab.
- La collecte sélective : 12 712 t soit 70 kg/hab.
- Les déchèteries : 52 679 t soit 300 kg/hab.

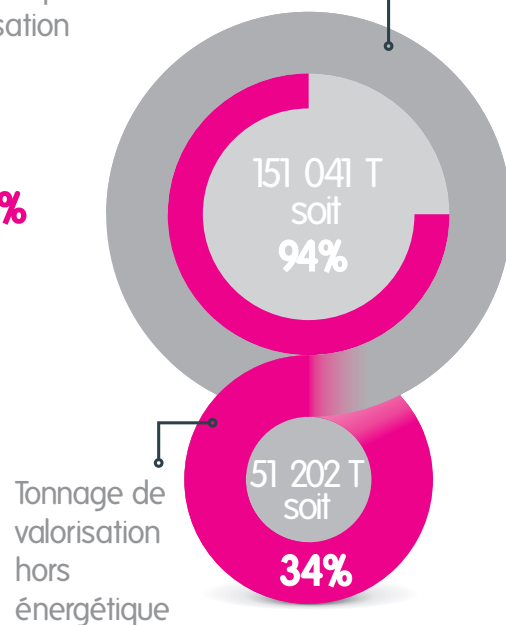
Le tonnage global collecté en 2013 connaît une diminution de 4% par rapport à l'année précédente.

- Ceci s'explique à travers plusieurs événements :
- Une baisse globale de la consommation en France
 - Une amélioration de la qualité des emballages
 - Une meilleure prévention auprès des usagers

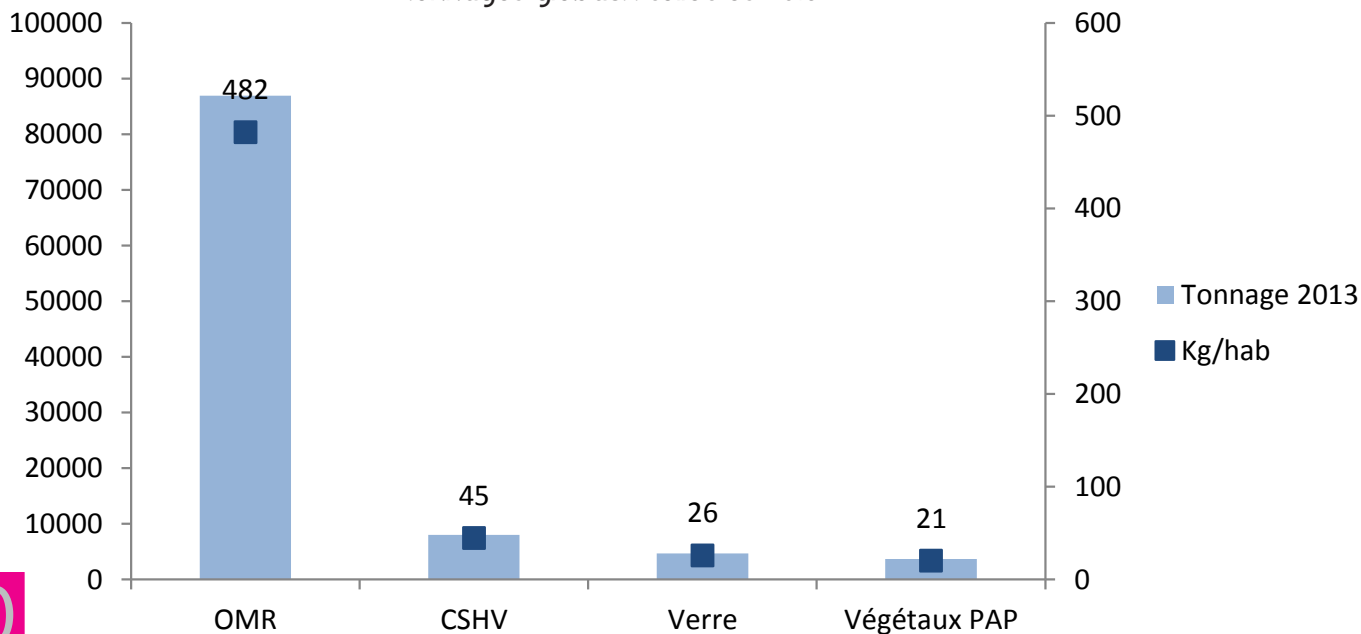
Principaux modes de traitement



Tonnage global dirigé vers une filière de valorisation

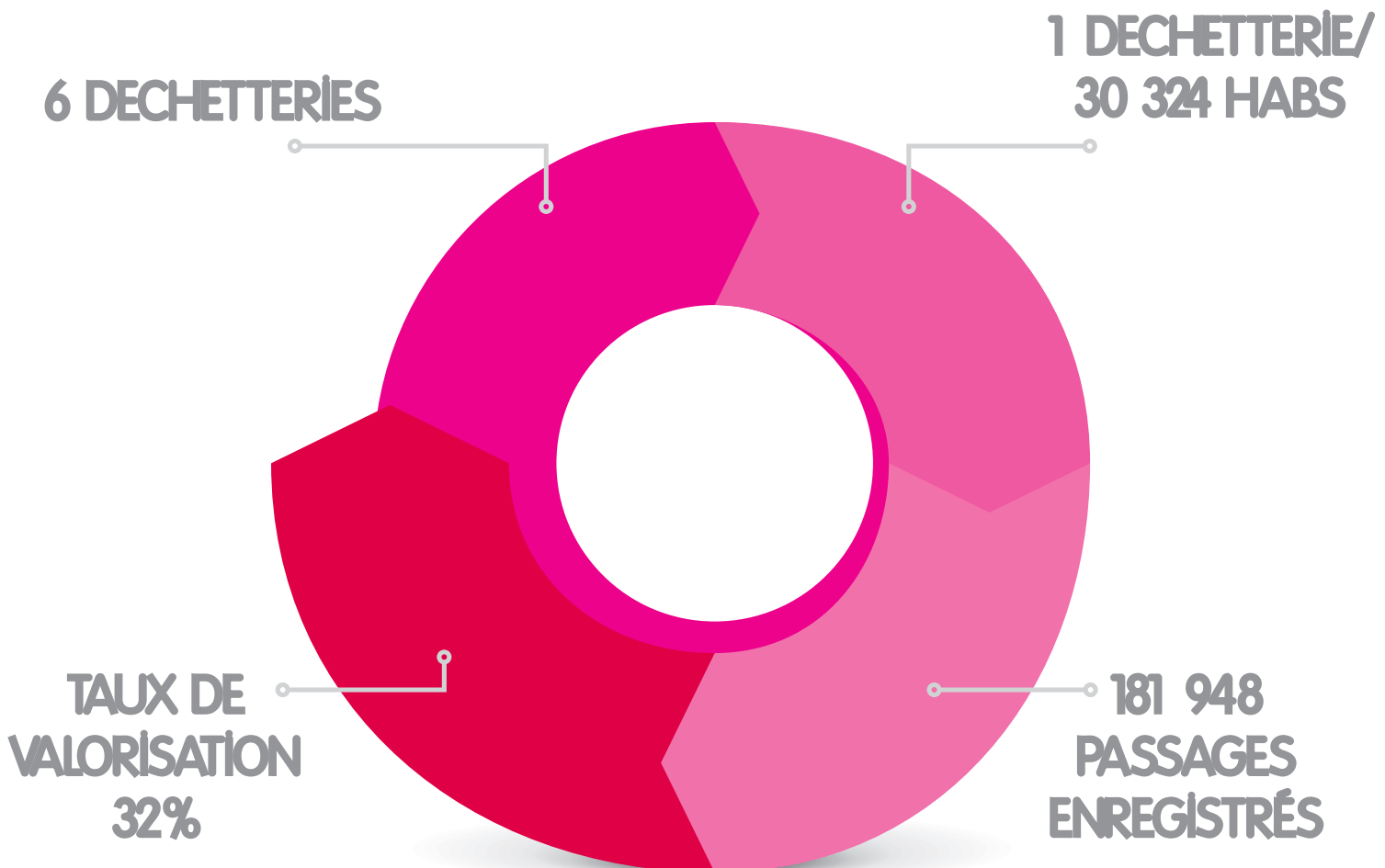


Tonnages globaux collectés 2013



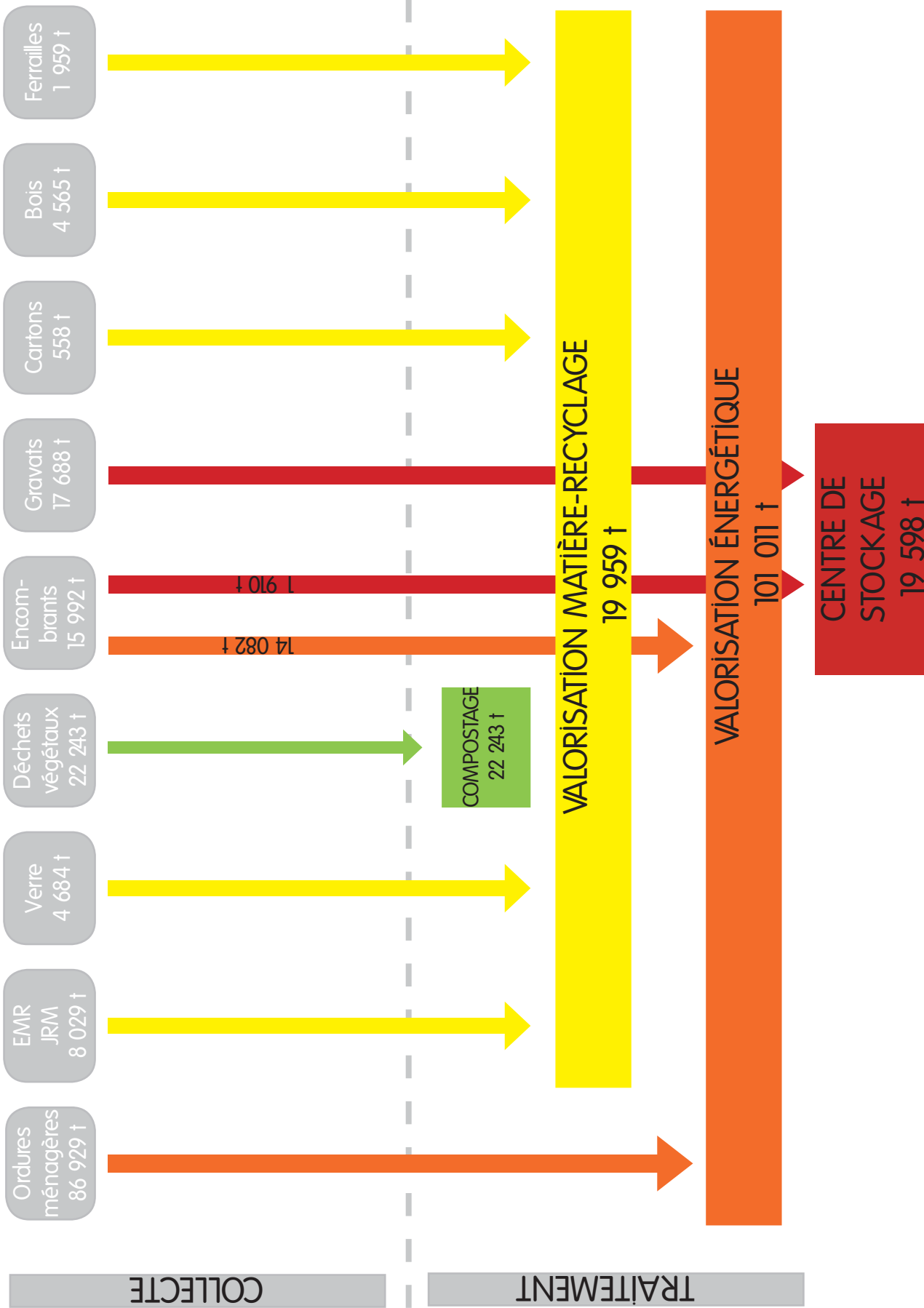
Ratios nationaux par habitant
Année 2011 - Source ADEME/SINOE

En kg/hab/an	CASA	PACA	France	France zone touristique
Ordures ménagères résiduelles	482	424	290	413
Matériaux secs	45	35	47	44
Verre	26	20	29	38
Biodéchets et déchets verts	107	95	66	125
Encombrants	84	104	49	126
TOTAL	754	678	481	746



DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Synoptique des flux

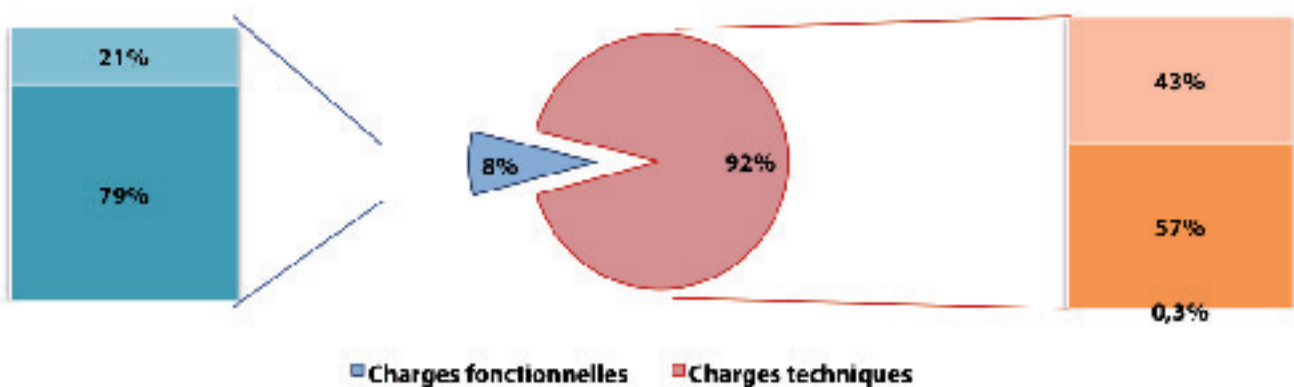


Indicateurs financiers



- Charges de structure
- Charges de communication

- Charges de prévention
- Charges de précollecte et de collecte
- Charges de traitement



Matrice des coûts - Coût complets

		K€	€/habitant
Financement	Coût aidé TTC de fonctionnement du service à la charge de la collectivité	33 310	184,72
	Contribution des usagers : TEOM	34 405	190,79
	Contribution des usagers : facturation en déchèterie	1 902	10,55



PAR
PRÉSEN
DE
COLLE



RTIE 2
NTATION
E LA
ECTIVITÉ

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Établissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des 24 communes membres :

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CIPIÈRES, CHATEAUNEUF, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LA COLLE-SUR-LOUP, LES FERRES, GOURDON, GREOLIÈRES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PÎNS, LE ROURET, ROQUESTERON-GRASSE, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET

La population estimée sur le territoire est de 180 329 habitants (données INSEE 2013) et le taux d'habitat vertical est de 40.5%.

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :

- **Le haut pays** : représenté par des villages peu urbanisés.
- **Le moyen pays** : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.
- **Le secteur technopôle** : représenté par Sophia Antipolis et ses multiples entreprises.
- **La bande littorale** : représentée par une urbanisation dense « type Côte d'Azur ».

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par la prestation de services.

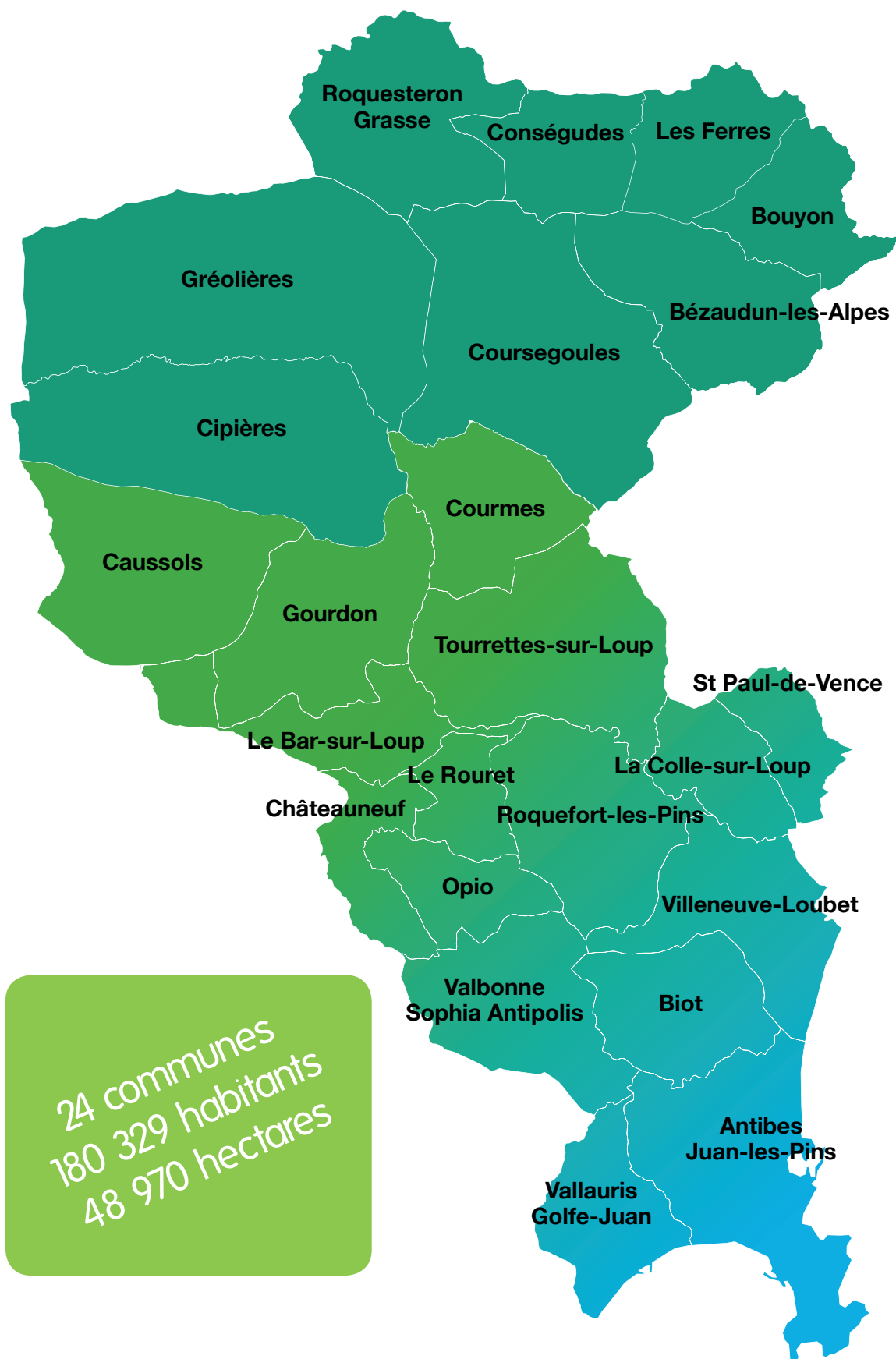
Son territoire est donc très vaste et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public. En effet les 24 communes représentent 48 970 hectares.

ZOOM L'INTERCOMMUNALITÉ

L'achèvement de la carte et la rationalisation des périmètres existants constituent les deux grands chantiers en matière d'intercommunalité. C'est ainsi que la nouvelle carte intercommunale a été adoptée et a permis à 8 nouvelles communes d'intégrer la CASA au 1er janvier 2012 :

BEZAUDUN-LES-ALPES, BOUYON, CIPIÈRES, CONSÉGUDES,
COURSEGOULES, LES FERRES, GRÉOLIÈRES ET ROQUESTÉRON-GRASSE

Les collectivités adhérentes



PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

La direction Envinet

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.



Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.

6 déchetteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose également d'un centre technique accueillant les véhicules et agents de la régie et d'un réseau de

La Direction EnviNet est en charge de la gestion des déchets à travers plusieurs entités : la gestion de la régie, les prestataires, les déchetteries et la comptabilité.

La régie en bref

72% DE LA
POPULATION

237
AGENTS

91 VÉHICULES

1 359 531
KM
PARCOURUS

Moyens humains

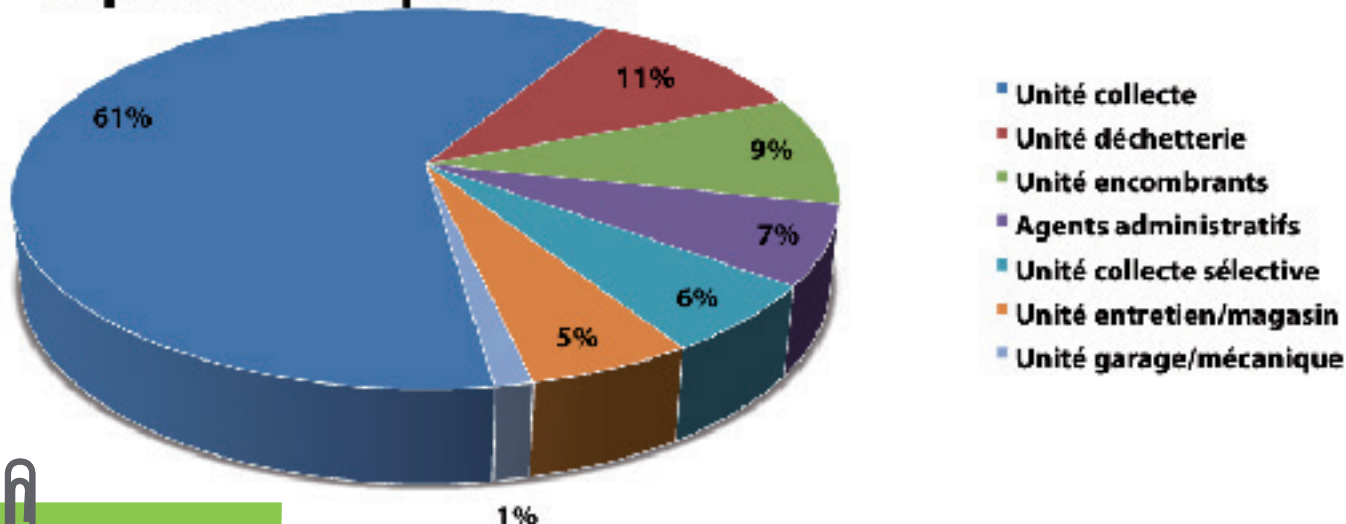
Plusieurs métiers sont représentés au sein de la Direction EnviNet :

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets.
- Les coordinateurs de collecte, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- Les ambassadeurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri. En 2013, ils étaient 11 à exercer cette fonction.



Des métiers
au service de
la collecte

Répartition du personnel



202 agents
titulaires
28 agents
contractuels
7 stagiaires

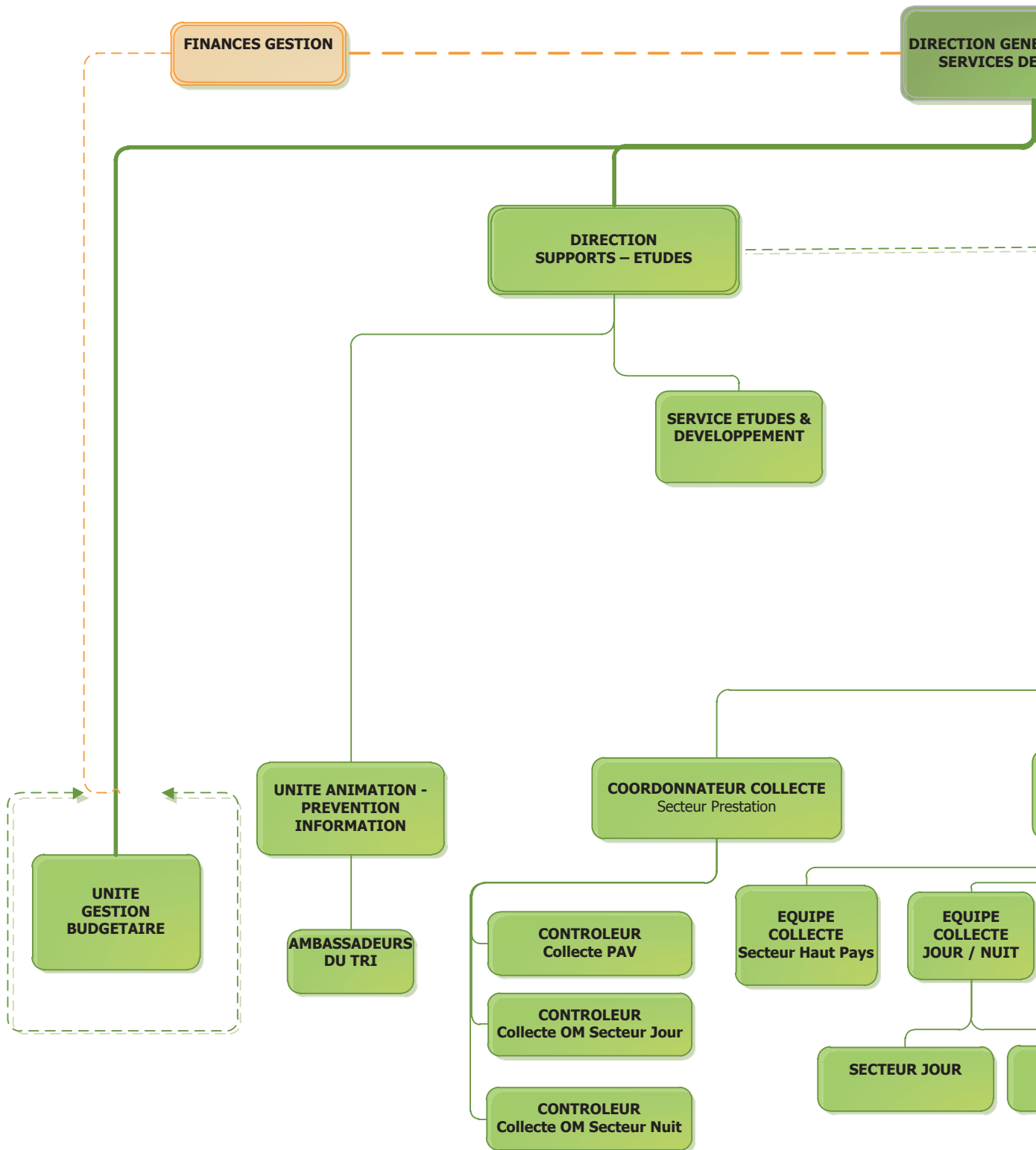
Répartition des contrats

■ Titulaire CNRACL ■ CDD ■ Stagiaire CNRACL



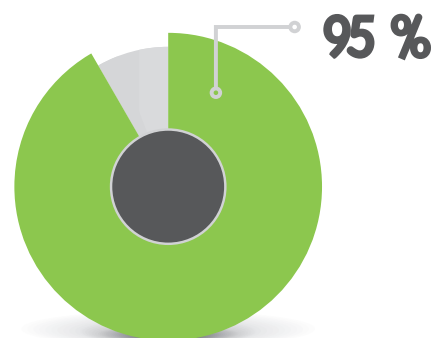
La CASA, intégrant le volet social dans sa gestion, accueille chaque année en moyenne 30 personnes soumises aux Travaux d'Intérêt Général dans son service de collecte.

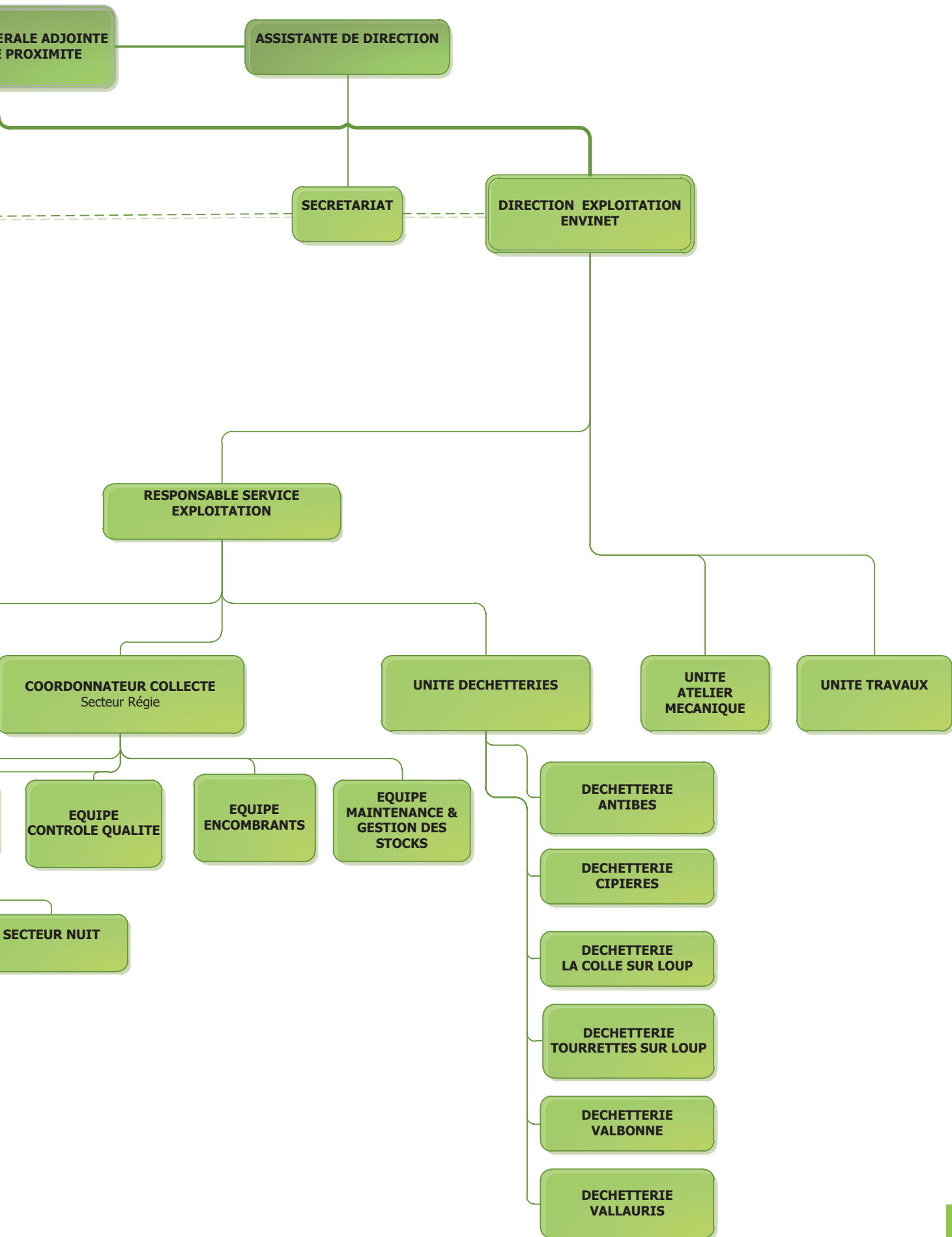
PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ



Ratio Homme Femme

La féminisation du métier est un enjeu national. La CASA possède désormais 5% de femmes au sein la Direction Envinet réparties au sein des Directions exploitation et supports-études.

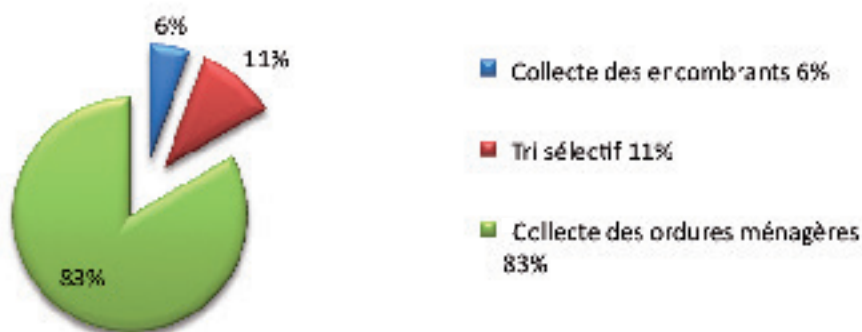




PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Emploi et conditions de travail

Répartition des accidents de la DEN par type de collecte



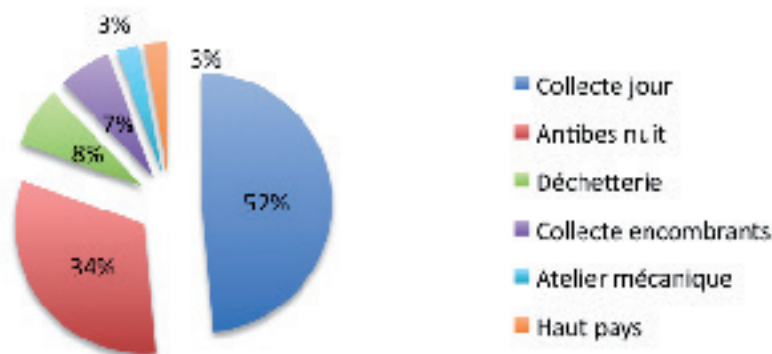
En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Les statistiques présentées ci-contre prennent en compte le nombre de jours d'arrêt générés en 2013.

Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent près de 90% du total des accidents liés à l'activité de collecte. C'est donc l'activité la plus accidentogène mais aussi l'activité la plus importante en termes d'effectifs.

Au cours de l'année 2013, de nombreuses actions de prévention ont été mises en œuvre au sein de la Direction EnviNet pour améliorer les conditions de travail des agents et limiter les risques d'accidents de service. Ceci passe naturellement par l'évaluation des risques.

Il s'agit de tenir à jour les informations concernant les tâches et activités des personnels, leurs conditions de réalisation et les risques associés pour mettre en œuvre de façon ciblée les mesures de prévention adéquates.

Répartition des accidents du travail par unité de la direction EnviNet



En 2013, plusieurs actions ont été menées afin de réduire les risques détectés comme :

- Formation à la sécurité incendie
- Formation sur les risques psychosociaux
- Visite de sites par un référent sécurité
- Information estivale sur la réactivation du plan canicule
- Mise à jour du document d'accident du travail

Dans le cadre de la mise à jour du document unique, un plan d'action a été mis en place et soumis à la Direction.

De plus, une implication de la ligne managériale dans les démarches de prévention est avérée et concerne par exemple le suivi des accidents de service, leur analyse et la mise en œuvre de mesures correctives.

Moyens matériels régie

En 2013, la collecte des déchets est assurée au moyen de 89 véhicules tous conformes aux normes françaises et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit. Parmi ces véhicules :

- 44 sont dédiés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilés
- 21 sont dédiés à la collecte des encombrants
- Le reste est dédié aux déchetteries, à la collecte des huiles et des DASRI.

Afin de pouvoir exercer les activités de pré-collecte dans des conditions optimales, les ambassadeurs du tri ont à leur disposition 8 véhicules permettant la livraison des bacs, les sensibilisations et les animations.



Mise en place d'une station mutualisée

Pompes load sensing

En effet, en 2013, le service de collecte a maintenu et maîtrisé sa consommation de carburant. Plusieurs événements le justifient :

Tout d'abord, une station de gasoil a été mise en place pour une mutualisation avec les autres services de la CASA. De par son emplacement, limitation des trajets stations et donc de la consommation. Au niveau économique, la mise en place de cette structure a permis de réduire le coût du carburant de 10%.

De plus, 9 véhicules sur 32 sont équipés de **pompe load sensing**. C'est un système de pompe hydraulique à débit variable selon le type

d'utilisation.

Avantage économique : Réduit la consommation de carburant de 10%.

Avantage écologique : Réduit les nuisances sonores et l'émission de carbone.

Enfin, 100% des chauffeurs possèdent une formation à l'écoconduite réalisée en interne afin de sensibiliser les agents à adopter une conduite dite « rationnelle ».

Un suivi régulier depuis un logiciel spécifique améliore la conduite des chauffeurs.

Ainsi, la Direction Envinet valorise les économies réalisées par les chauffeurs de manière individualisée.

A partir de l'année 2014, les achats de véhicules type poids lourds de plus de 3,5 T seront équipés de la norme Euro6.

Les utilitaires de moins de 3,5 T passeront sur le système FAP (filtre à particule).

Formation à l'écoconduite



PART
PRÉVE
&
COMMUN



TIE 3
ENTION
&
NICATION

Animation et formation

La relation directe à l'utilisateur est assurée d'une part par la dynamisation de l'animation (en milieu scolaire, à l'occasion de diverses opérations de sensibilisation et lors de formations spécifiques) et d'autre part par l'accès à l'information.

Les animations en milieu scolaire assurées par l'équipe des ambassadeurs du tri, ont pour objectif d'informer et de sensibiliser les élèves qui constituent un relais souvent efficace vers leur famille. Les ambassadeurs du tri apportent un soutien et un savoir à l'enseignant, dans le cadre de son projet de classe, ainsi que des outils ludiques et pédagogiques adaptés aux enfants.

La sensibilisation en porte-à-porte permet de délivrer l'information, expliquer les consignes de tri et répondre en direct aux usagers, concernant toutes les questions concernant le tri, le recyclage, la réduction, et la gestion des déchets en général.

Les opérations de sensibilisation. Ces animations sur site, lors de manifestations diverses, permettent d'aller à la rencontre du grand public, d'apporter l'information au plus près des habitants et d'échanger avec eux autour de la question du tri et de la réduction des déchets.

ANIMATIONS SCOLAIRES

Depuis 2011, une convention a été conclue entre la CASA et l'Education Nationale afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet de sensibilisation au tri des déchets et autres thématiques liées à l'environnement.

Pour l'année scolaire 2012/2013, 118 classes primaires et 10 classes de collège du territoire CASA ont été sensibilisées à l'environnement et à la gestion des déchets, soit plus de 2700 enfants, par le biais de plusieurs projets comme le projet quartier propre, consommation responsable, développement durable, le compostage à l'école, l'éco-calculatrice ou encore les macros déchets avec le

nettoyage des plages.

Des sensibilisations durant la pause méridienne ont été effectuées et ont permis à une dizaine de classes d'être sensibilisées au compostage et recyclage. Des visites du centre de tri et de l'unité de valorisation énergétique sont aussi organisées. Ainsi, près de 600 personnes ont pu bénéficier de ces visites.



SENSIBILISATION EN MILIEU EXTRASCOLAIRE

Lors des vacances scolaires, l'équipe d'animation est de plus en plus sollicitée afin d'intervenir au sein des centres de loisirs enfants et adolescents. En 2013, ont été sensibilisés de manière ludique (poubelle magique, jeu du tri chronométré, réalisation de papier recyclé, jeux de sociétés, compostage et consommation...) 625 enfants.

Une formation au tri et au recyclage a été effectuée au sein de différents établissements scolaires. Notamment grâce à l'implication des lycées présents sur le territoire dans des projets d'amélioration de l'environnement (projet éco-école, repor'terre).

FORMATION TRI & RECYCLAGE

En 2013, plusieurs conférences ont été animées pour des publics divers et variés. En effet, la sensibilisation à l'environnement doit être destinée à toute personne intéressée. C'est ainsi qu'ont été sensibilisés un centre long séjour, le centre de formation continue ADRAFOM, ainsi que des jeunes en réinsertion. Au total, 135 personnes ont pu bénéficier d'une meilleure connaissance sur les déchets et le tri.

LES CONFÉRENCES TOUT PUBLIC

ÉVÉNEMENTIEL

Lors de diverses manifestations sportives, environnementales et lors d'éco-festivals, l'équipe des ambassadeurs est présente à travers des stands d'information, de sensibilisation et d'animation, et de la mise en place de dispositifs pour la collecte sélective. En 2013, les ambassadeurs du tri ont pu participer notamment au Jazz à Juan, aux Nuits Carrées, ou encore au festival Rock'it à Juans-les-pins. L'équipe est également présente sur les manifestations sportives comme le triathlon à Antibes ou encore l'Iron Man à Nice. Une présence sur tout type d'évènements permettant de sensibiliser les petits comme les grands.



Prévention et écoresponsabilité

Des actions volontaristes sont menées par la collectivité afin de diminuer les refus, d'optimiser la collecte, le transport et le traitement des déchets.

En effet, la sensibilisation continue des habitants par les ambassadeurs du tri permet, par le biais de la communication de proximité, une meilleure compréhension des consignes de tri et une réduction des refus de collecte.

Le compostage domestique



30% des déchets ménagers sont compostables !

Sur la base de ce constat, la CASA encourage et accompagne les projets de compostage individuel et collectif sur son territoire. Ainsi, tout au long de l'année 2013, de nombreux projets de développement du compostage domestique ont été menés. Les projets s'articulent autour de plusieurs phases :

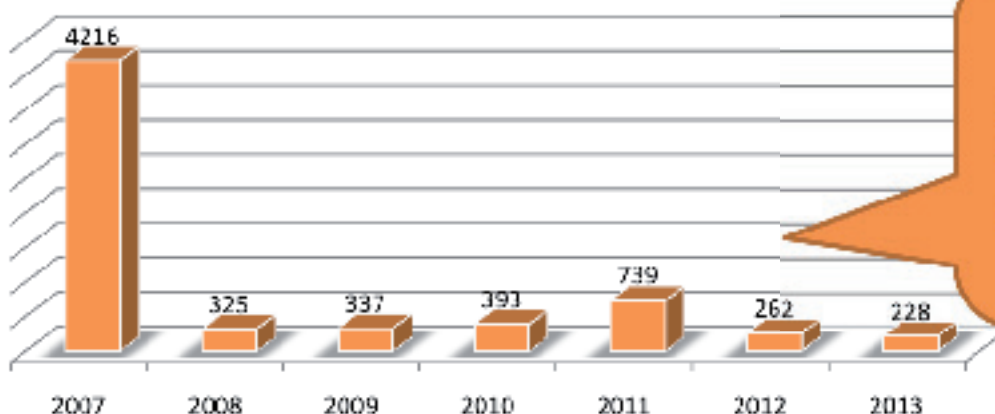
- La sensibilisation et la formation des habitants à la pratique du compostage,
- La mise à disposition de documentation (fiches et guides du compostage),
- La mise à disposition de composteurs à tarifs préférentiels.

En 2013, plus de 200 composteurs ont été distribués. Ainsi, depuis le lancement de la distribution de composteurs individuels, ce sont 6 500 composteurs qui ont été distribués aux foyers résidant en maison individuelle avec jardin.

Estimation :

40 kg/hab. concerné/an (Source Ademe) 6272 composteurs 2 hab. / foyer = 502 T/an de biodéchets détournés.

Nombre de composteurs livrés



Soit 6 500 composteurs individuels distribués en 6 ans sur un territoire avec un taux d'habitat collectif élevé et des centres-villes très denses

L'accès à l'information

De nombreux supports d'information ont été diffusés tout au long de l'année 2013 dont notamment :

- Habillage des camions de collecte : covering des cabines et mise en place de cadres-clics sur les flancs des bennes,
- Panneaux pour locaux à poubelle mis à disposition des habitants et des bailleurs,
- Fiches pratiques sur le tri, la collecte du verre et les déchèteries diffusées par les ambassadeurs du tri et mises à disposition dans les lieux publics.

Empreinte écologique

Après le bilan carbone réalisé en 2008, le service de collecte a effectué une empreinte écologique dans le périmètre de la régie. L'objectif est d'avoir une connaissance à jour des postes de consommation les plus élevés et de mettre en place des leviers d'optimisation.

Ceci s'inscrit dans le projet de réorganisation de la régie qui permettra une meilleure organisation des circuits de collecte, une meilleure optimisation pour un coût maîtrisé et un impact environnemental réduit.

ZOOM : L'ACQUISITION DE COMPOSTEURS

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Dans le cadre d'une prévention des déchets, pourquoi ne pas composter ses déchets ?

Afin de poursuivre la réduction des déchets à la source, la CASA a décidé de développer le compostage individuel des déchets fermentescibles (composés de restes de repas et de déchets de jardin). Cette opération se traduit par la mise à disposition de composteurs. Rendez-vous sur le site www.envinet.fr rubrique « compostage ».

Pour chaque habitant collecté 14.03 kg équivalent CO2 annuel rejetés

Pour chaque tonne collectée 13.1 kg équivalent CO2 en GES rejetés



PAR
INDICA
TECHN



ETIE 4
ATEURS
NIQUES

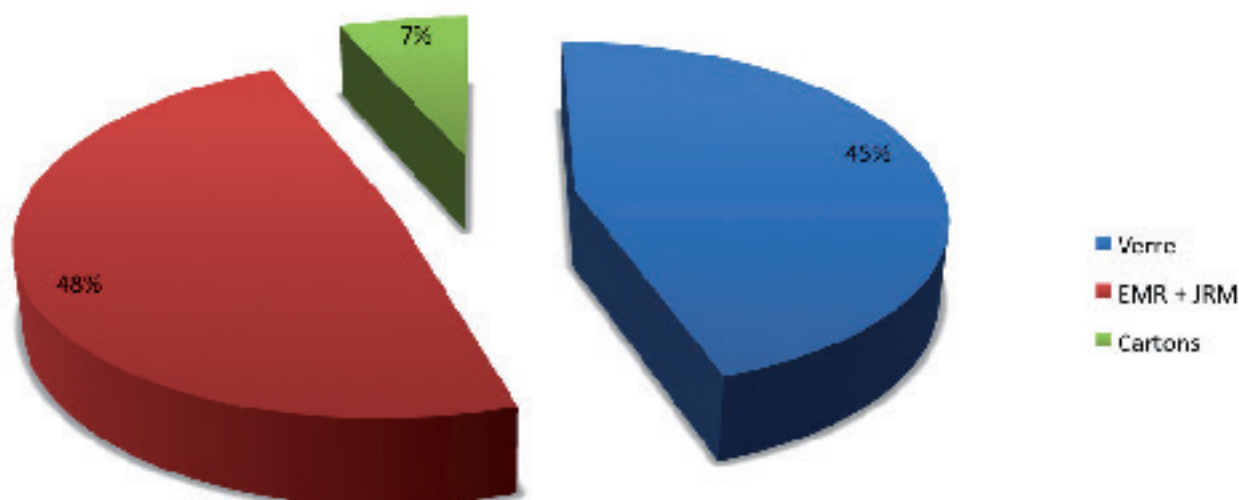
Organisation générale de la collecte

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 3 flux : verre, emballages/papiers et cartons.

En 2013, le dispositif des PAV communautaires était de 759 PAV, réparti comme suit :

Apport Volontaire	Mode d'exploitation	Nombre de colonnes	Densité
Verre	Prestataire	341	1 colonne pour 521 habitants
EMR+JRM	Prestataire	368	1 colonne pour 483 habitants
Cartons	Prestataire	50	

Répartition des colonnes d'apport volontaire



La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants les bacs de collecte sélective. Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 22 500 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 750 litres.

Dans un souci de meilleure organisation et d'amélioration de la valorisation des déchets, en 2011, les collectes des

emballages ménagers et des journaux/papiers/magazines ont été fusionnées créant ainsi une collecte en bi-flux.

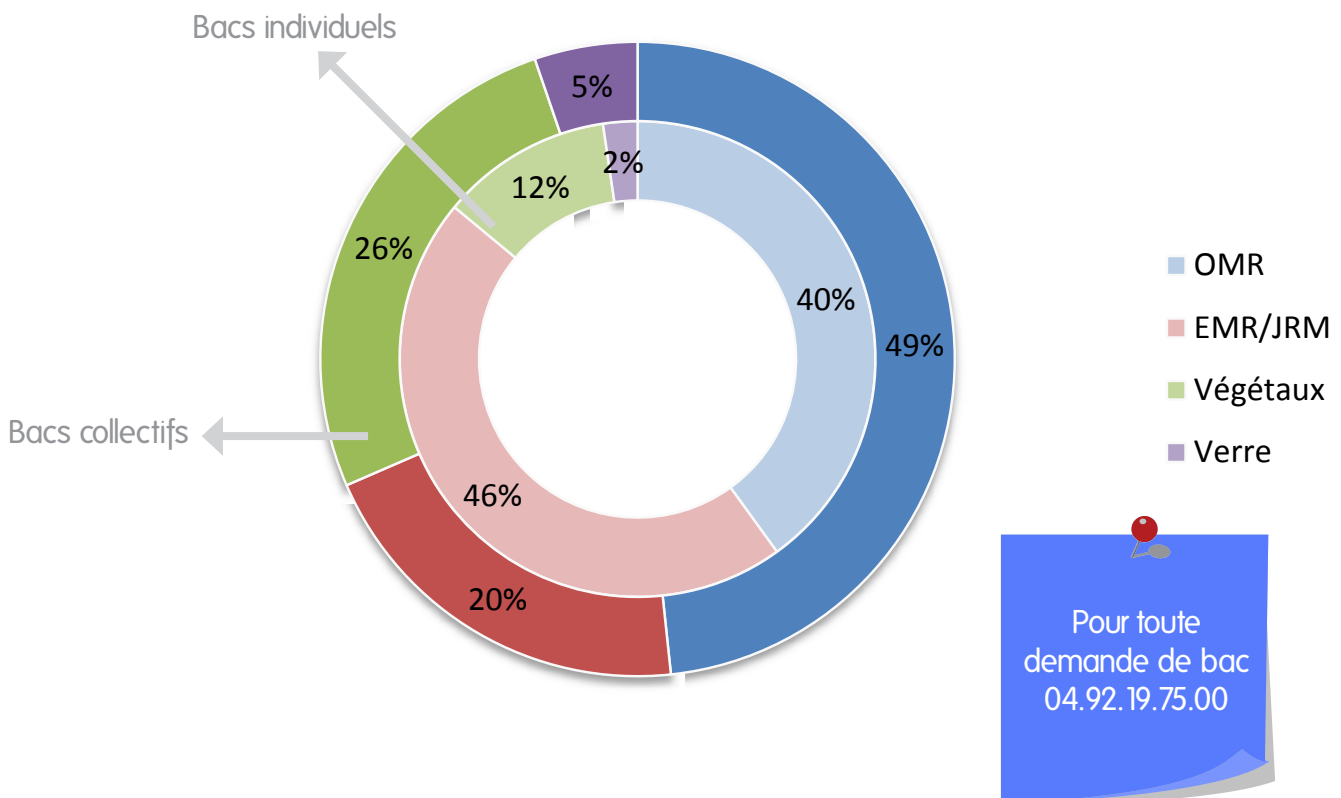
Le principe consiste à collecter en porte à porte les flux EMR et Papier-Journaux ensemble. Le verre est toujours collecté via des colonnes d'apports volontaires ou porte à porte dans certaines communes.



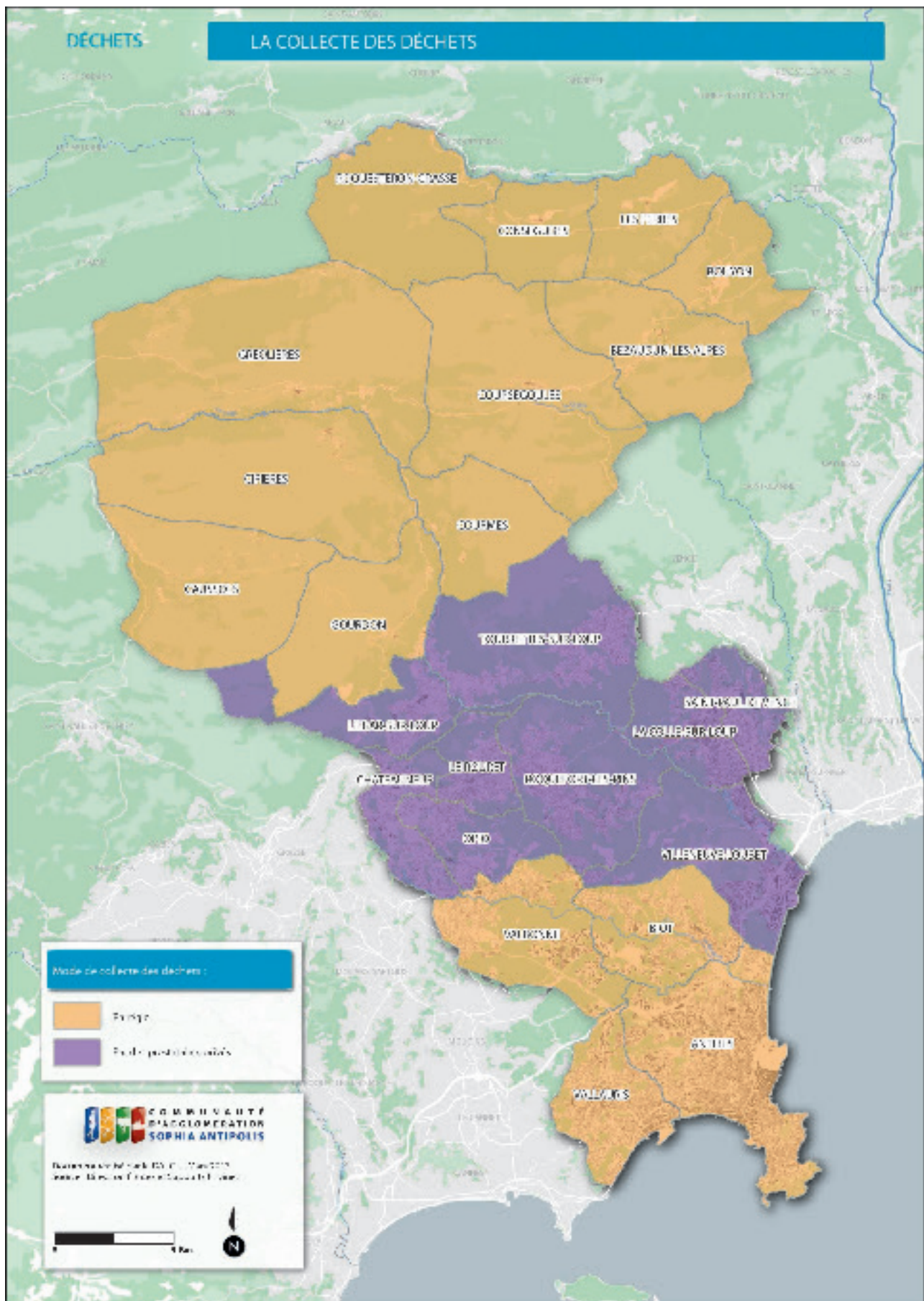
ZOOM LA CONTENEURISATION

La santé et la sécurité au travail est un thème essentiel pour la Direction Envinet, c'est ainsi que pour le respect de la recommandation R437 de la CNAM, il est privilégié l'utilisation des conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs plutôt que des sacs, cartons, caissettes et tout autre contenant non conçu pour être appréhendés par les lève-conteneurs.

Répartition des conteneurs au 31 décembre 2013



INDICATEURS TECHNIQUES



Les services

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestation de services. Sur l'ensemble des communes membres, 15 sont collectées en régie selon la répartition géographique représentée ci-dessous.

Les services s'organisent selon plusieurs critères :

- Le flux
- La situation géographique
- Les spécificités des quartiers

Depuis janvier 2013, les 8 communes nouvellement adhérentes du canton de Coursegoules ont été collectées en régie, par du personnel transféré.

C'est ainsi que la CASA dispose de zones desservies en porte à porte et d'autres en apport volontaire : ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différent.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur www.envinet.fr



Commune	Fréquence OMR	Fréquence CS	Commune	Fréquence OMR	Fréquence CS
Antibes	C4 à C7	C1	Gourdon	C2 à C5	C0,5
Le Bar-sur-Loup	C3 à C6	C1	Gréolières	C2	C0,5
Bézaudun-les-Alpes	C2	C0,5	Opio	C3	C1
Biot	C2 à C7	C1	Roquefort-les-Pins	C2 à C3	C1
Bouyon	C2	C0,5	Roquestéron-Grasse	C2	C0,5
Caussols	C2	C0,5 à C1	Le Rouret	C2 à C3	C1
Cipières	C2	C0,5 à C1	Saint-Paul de Vence	C3 à C7	C1
Châteauneuf	C3 à C6	C1	Tourrettes-sur-Loup	C3 à C6	C1
Conségudes	C2	C0,5	Valbonne	C5 à C7	C1
Courmes	C2	C0,5 à C1	Vallauris	C5 à C7	C1
Coursegoules	C2	C0,5	Villeneuve-Loubet	C3 à C6	C1
La Colle-sur-Loup	C3 à C6	C1	Z.I. Sophia Antipolis	C3	C2 cartons
Les Ferres	C2	C0,5			C1 plastiques

INDICATEURS TECHNIQUES

Niveaux de service

Commune	Collecte en PAP					Collecte en PAV	
	OM	CS	Verre	Encombrants	Végétaux	CS	Verre
Antibes	Green	Green	White	Green	White	Orange	Orange
Le Bar-sur-Loup	Red	Red	White	Green	Red	Orange	Orange
Bezaudun-les-Alpes	Green	Green	White	Green	White	White	Orange
Biot	Green	Green	White	Green	White	Orange	Orange
Bouyon	Green	Green	White	Green	White	White	Orange
Caussols	Green	Green	White	Green	White	Orange	Orange
Cipières	Green	Green	White	Green	White	White	Orange
Châteauneuf-de-Grasse	Red	Red	White	Green	Red	Orange	Orange
La Colle-sur-Loup	Red	Red	Red	Red	Red	Orange	Orange
Conségudes	Green	Green	White	Green	White	White	Orange
Courmes	Green	Green	Green	Green	White	White	White
Coursegoules	Green	Green	White	Green	White	White	Orange
Les Ferres	Green	Green	White	Green	White	White	Orange
Gourdon	Green	Green	White	Green	White	Orange	Orange
Gréolières	Green	Green	White	Green	White	White	Orange
Opio	Red	Red	Red	Green	Red	Orange	Orange
Roquefort-les-Pins	Red	Red	Red	Red	Red	Orange	White
Roquestéron-Grasse	Green	Green	White	Green	White	White	Orange
Le Rouret	Red	Red	White	Red	Red	Orange	Orange
Saint-Paul de Vence	Red	Red	Red	Green	Red	Orange	Orange
Tourrettes-sur-Loup	Red	Red	White	Green	Red	Orange	Orange
Valbonne	Green	Green	White	Green	White	Orange	Orange
Vallauris	Green	Green	White	Green	White	Orange	Orange
Villeneuve-Loubet	Red	Red	White	Red	Red	Orange	Orange
Villeneuve Loubet Zi	Red	Red	White	White	White	Orange	Orange



Régie
Véolia Propreté



Sita Sud

Indicateurs techniques

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers. En 2013, le résultat des collectes des déchets ménagers et assimilés est le suivant :

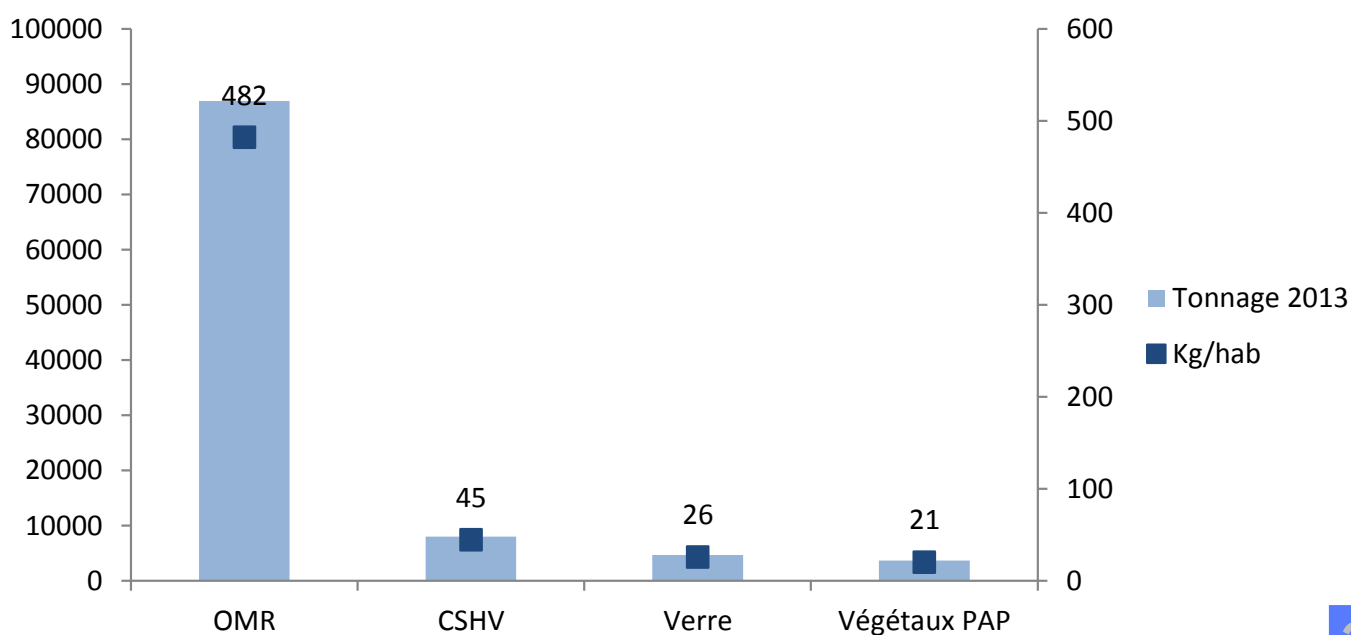
Tonnages de déchets collectés	Tonnages 2013	KG/hab.
OMR	86 929	482
EMR/JRM	8 029	45
Verre	4 684	26
Apports en déchetteries	52 679	300
Végétaux PAP	3 699	21

Diminution des OMR de 6% depuis 2008

En 2013, une hausse globale des tonnages traités est relevée. En effet, les tonnages des déchetteries, de la collecte sélective et des végétaux ont augmentés, notamment pour ces derniers, dû à l'interdiction de l'écobuage depuis Novembre 2012.

Quant aux ordures ménagères, le tonnage est depuis 2010 en baisse constante.

Cette baisse globale peut être justifiée par les efforts de prévention des déchets des usagers, par le changement du mode de consommation, par la baisse de la consommation et par l'amélioration des emballages par les industries agro-alimentaire (moins de matériaux et plus légers).



ZOOM EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI PLASTIQUE

Des études ont été engagées sur l'opportunité d'une extension des consignes de tri des emballages plastiques contenus dans les ordures ménagères. Dès lors, plusieurs collectivités ont été choisies comme « site pilote » pour permettre de mettre en exergue des enseignements permettant de fiabiliser les références techniques, économiques, environnementales et comportementales mises en évidence dans les études précédentes.

La CASA, par le biais d'UNIVALOM, participe à cette expérimentation depuis juin 2012. A ce stade, plusieurs enseignements :

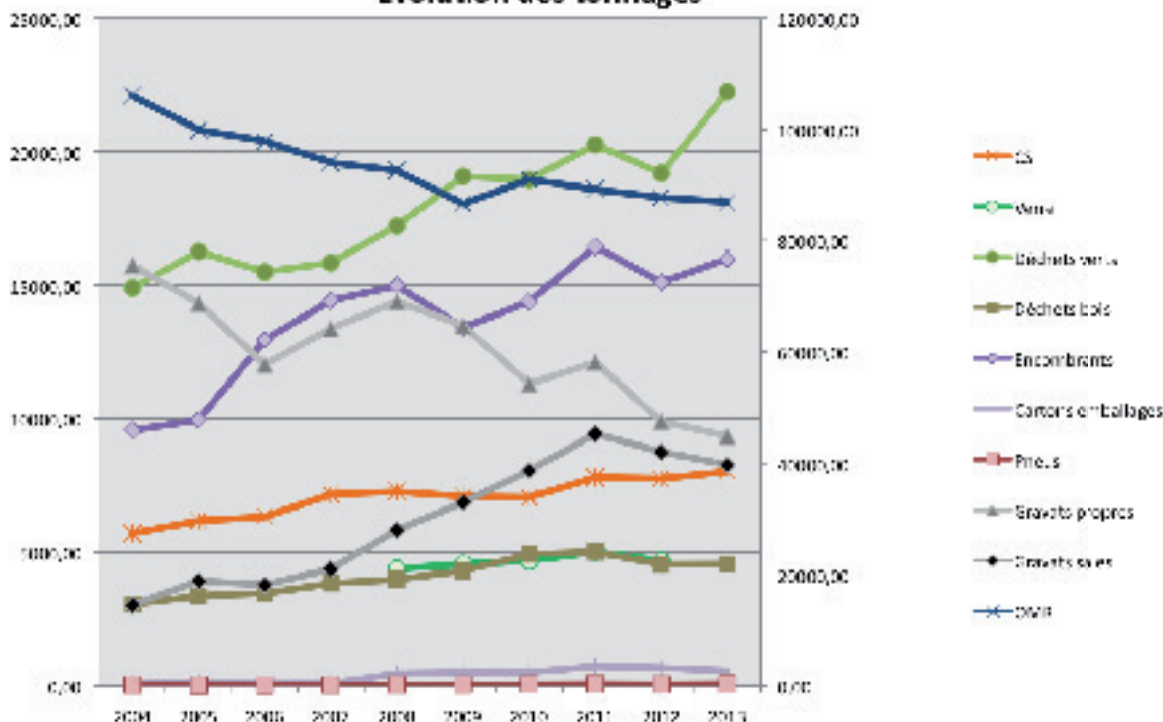
- Une hausse du volume des emballages est relevée
- Une étude sociologique menée par Eco-Emballages a révélé que certains emballages ne sont pas triés par manque de salubrité.

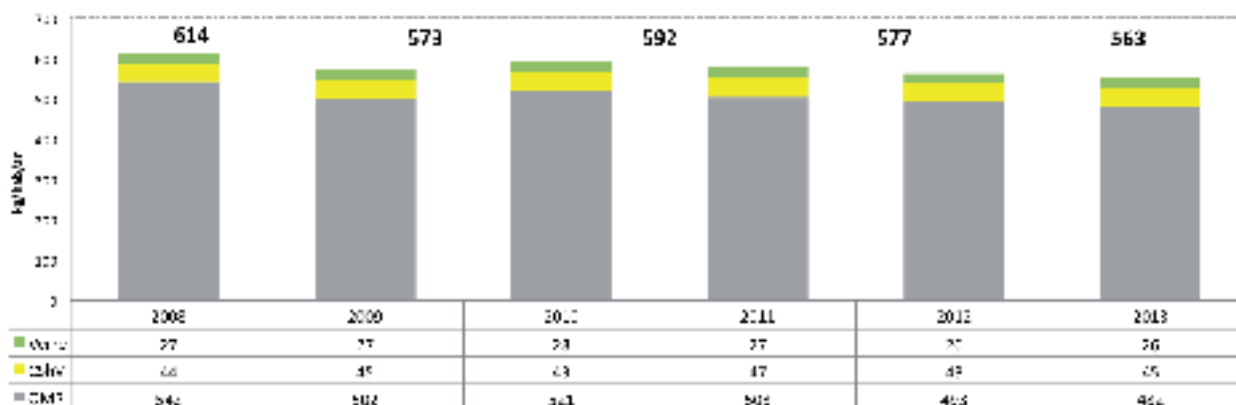
NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

**MERCI DE DEPOSER
VOS EMBALLAGES DANS CE BAC**



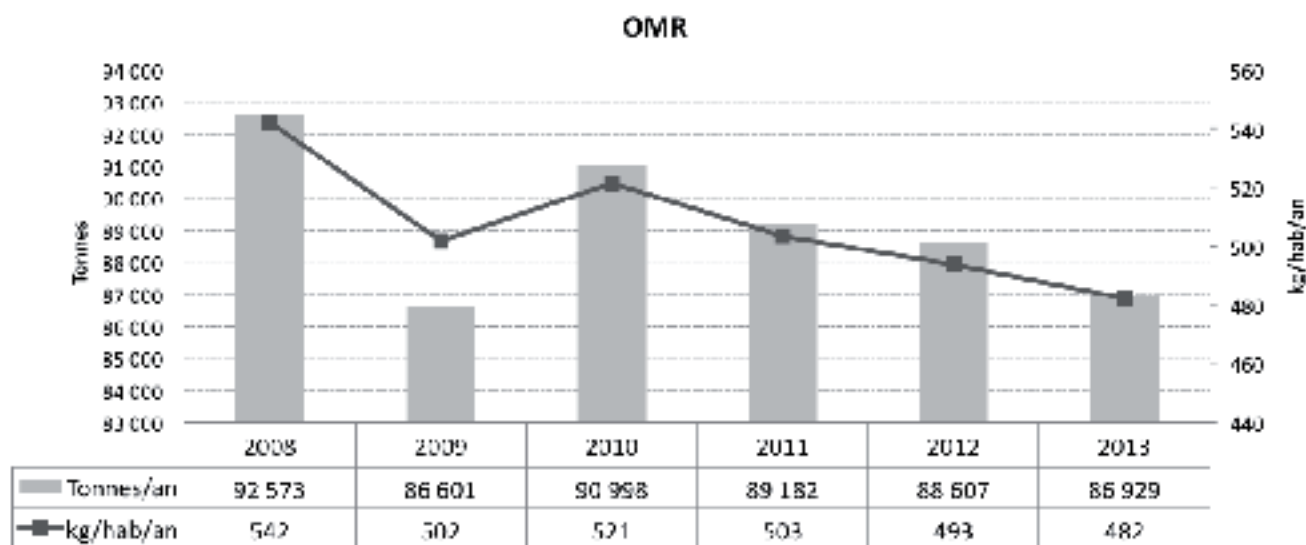
Evolution des tonnages





En 2013, une baisse globale des ordures ménagères est avérée.

Tout d'abord, nous constatons une poursuite de la tendance baissière sur les OMR depuis 2010, ensuite une reprise sur la CShV due aux efforts de communication réalisés, enfin, nous relevons une hausse globale des déchets apportés en déchetterie due à une reprise de l'activité des professionnels, et des apports des usagers.



Sur le flux des OMR, le graphique suivant donne les résultats des 5 dernières années sur tout le territoire de la CASA. On constate une baisse globale du tonnage de 6% depuis 2008.

Comparativement à 2012, une diminution de 2% est constatée en 2013. Cette baisse peut être interprétée par le report des journaux magazines dans leur bac de collecte suite à la simplification du geste de tri.

Le ratio 2013 est de **482 kg/habitant**.

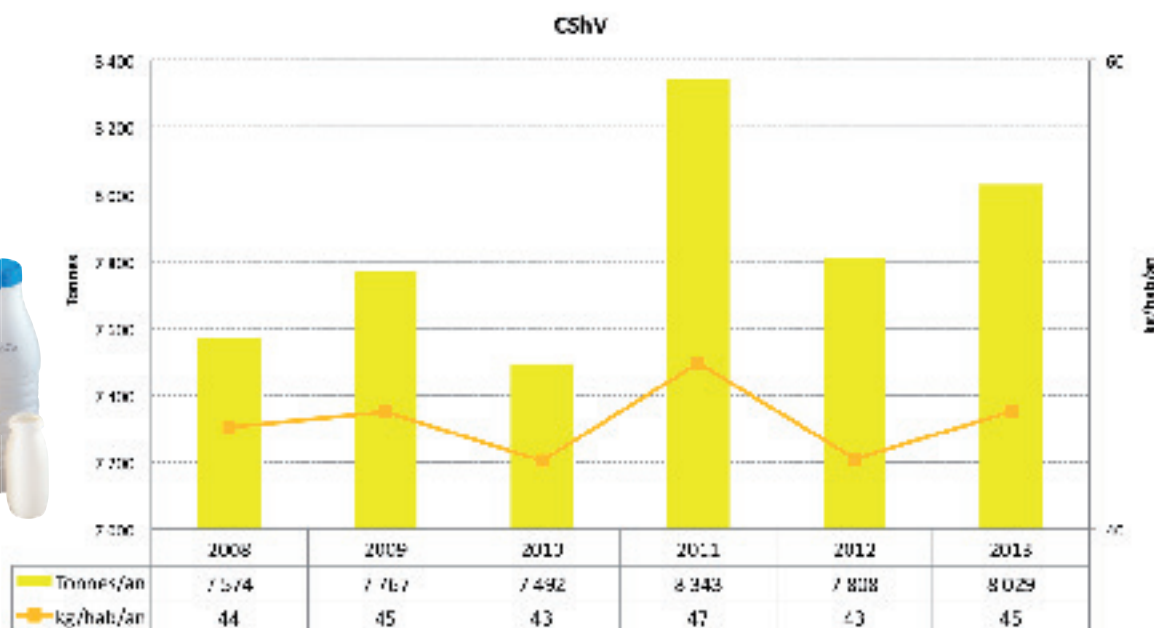
Cependant, des efforts dans ce domaine sont encore à faire afin de répondre aux objectifs nationaux.

INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte sélective

La collecte sélective des déchets ménagers permet de séparer à la source les matériaux comme le papier, le carton, les bouteilles plastiques ou les emballages en acier et aluminium, des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets : la sensibilisation, la collecte des cartons sur le parc d'activité de Sophia, le passage en biflux.



En 2013, nous constatons une hausse de 2% comparée à 2012, et globalement une hausse de 6% depuis 2008.

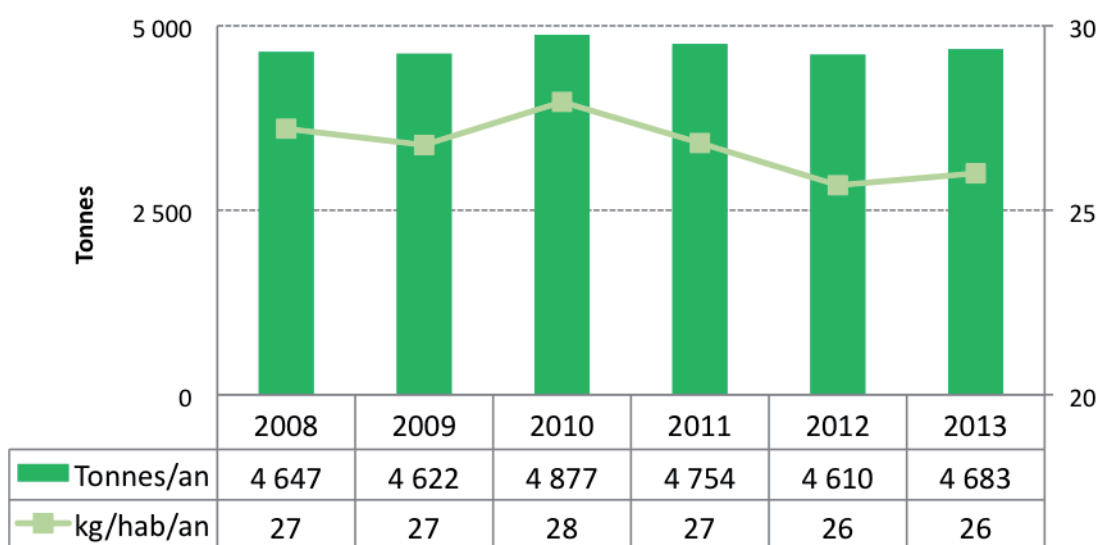
Cette hausse est due d'une part à un changement significatif du mode de consommation (prévention, baisse des emballages), et d'autre part à l'extension des consignes de tri sur quatre communes de la CASA, mais également grâce aux actions de communication menées par les ambassadeurs du tri.



Le verre

Concernant la collecte du verre, nous constatons une augmentation des tonnages, tout mode de dépôt confondu, jusqu'en 2010. Jusqu'en 2012 le tonnage de verre a diminué. Cependant, nous remarquons une légère hausse en 2013 due aux efforts constants des usagers et à la collecte des hôtels, cafés et restaurants présents sur le territoire de la CASA.

Verre PàP et AV



Au total, la collecte des déchets ménagers et assimilés (OMR + CShV) est en baisse : de 537 kg/habitant en 2012, la production annuelle de déchets par habitant est passée à 527 kg en 2013.

Nous pouvons attribuer cette baisse aux multiples sensibilisations et informations du public réalisées par le personnel de la CASA, par la participation croissante des usagers dans le tri des déchets, mais aussi par la baisse générale de la consommation.



527kg/habitant de
DMA en 2013

INDICATEURS TECHNIQUES

Le réseau des déchetteries

La collecte des déchets encombrants concerne des déchets ménagers volumineux tels que sommiers, matelas, mobilier... qui en raison de leurs dimensions ou de leur poids ne peuvent être éliminés par la collecte traditionnelle en porte-à-porte.

Les déchetteries fixes sont des installations prévues pour l'élimination de ce type de déchets. Cependant, en complément, la CASA assure une collecte spécifique dont l'organisation et les moyens mis en œuvre varient en fonction du type d'habitat desservi.

Les déchetteries du territoire de la CASA sont au nombre de 6 et sont accessibles à tous les habitants des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.



LES HORAIRES

Antibes et Vallauris

Du lundi au samedi : 8h00 à 11h45 – 13h45 à 17h45

Tourrettes-sur-Loup

Du mardi au samedi : 8h30 à 11h45 - 14h00 à 17h00

La Colle-sur-Loup et Valbonne

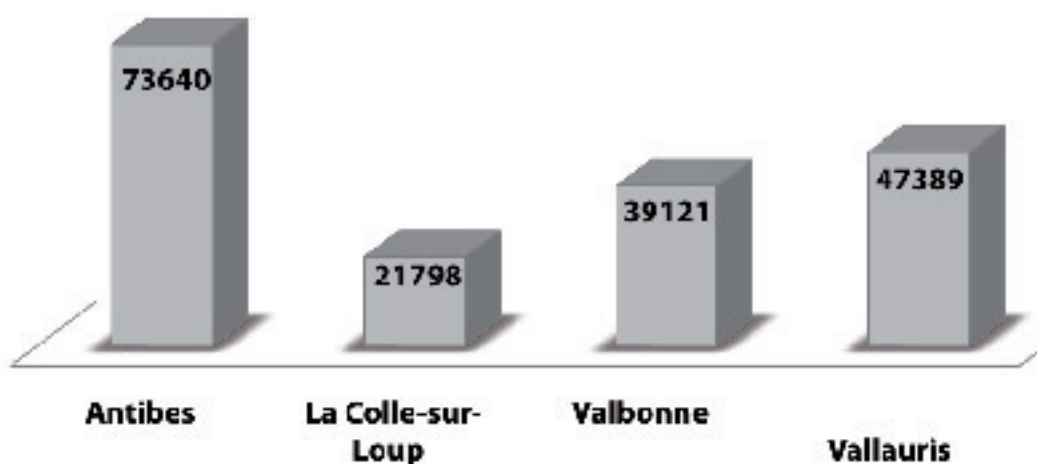
Du lundi au samedi : 8h30 à 11h45 – 14h00 à 17h00

Cipières

Du mardi au vendredi : 14h00 - 17h00

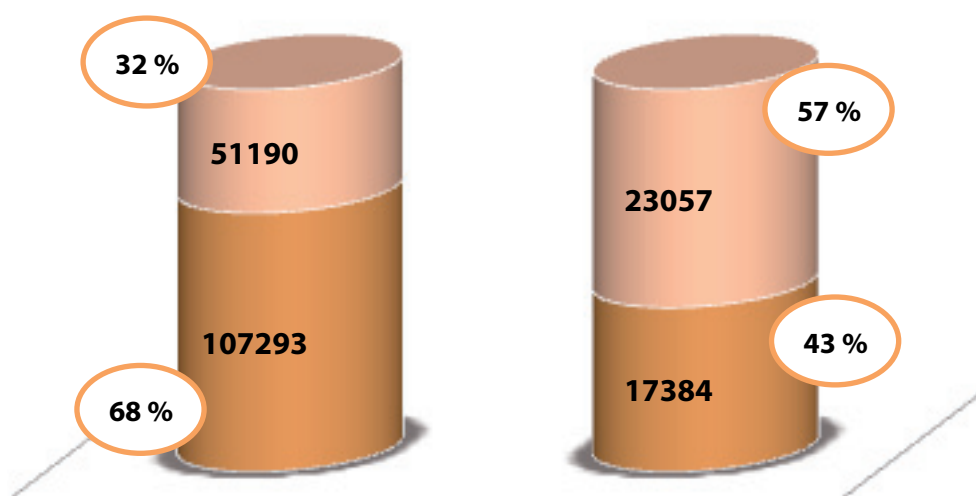
Le samedi : 8h30 à 11h45 - 14h00 à 17h00

Nombre de passages enregistrés en 2013



Comparatif 2013

■ Particuliers ■ Professionnels



ZOOM : L'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

Les déchetteries du territoire sont accessibles aux particuliers et aux professionnels résidants ou ayant une activité au sein de la CASA. Dans un but de gestion optimale du service, leur accès est désormais possible à travers l'attribution d'un badge. Pour obtenir un badge, rendez-vous sur le site www.envinet.fr rubrique « demande de badge »

INDICATEURS TECHNIQUES

Organisation du traitement

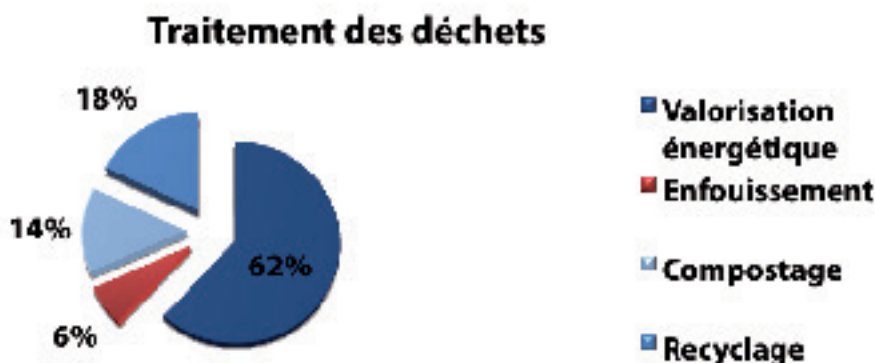


Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer et Mouans-Sartoux.

Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement va être diminué. En effet, les encombrants enfouis deviennent dès à présent du combustible solide de récupération (CSR). Après être broyés, ils sont ensuite utilisés par les cimenteries en tant que combustible.

94% des déchets valorisés en 2013

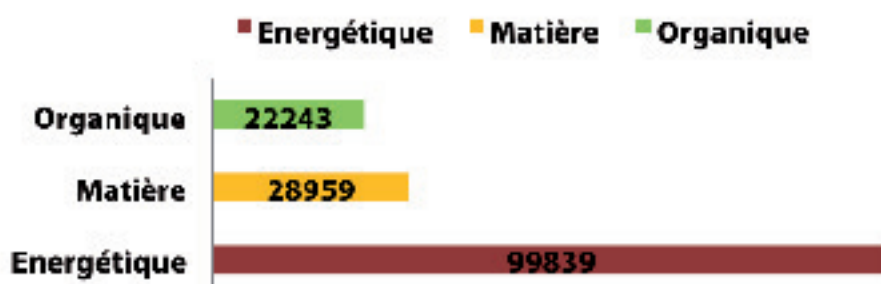
Les principaux modes de traitement des déchets utilisés par le syndicat UNIVALOM sont au nombre de 4 et sont répartis comme suit :



Au total, en 2013, 94% des déchets traités ont été valorisés que cela soit :

- Par la production d'énergie : la valorisation énergétique (E)
- Par le recyclage : la valorisation matière (R)
- Par le compostage : la valorisation organique (C)

**Répartition de la valorisation par type en 2013
(en tonne)**



INDICATEURS TECHNIQUES

L'unité de valorisation énergétique



Mise en service en 1970, le SIDOM (devenu UNIVALOM par la suite) s'est toujours efforcé de rendre performant cet outil et de le faire évoluer pour répondre aux exigences réglementaires en vigueur, voire de les devancer.

C'est ainsi que l'usine a fait l'objet de travaux de mise en conformité en 1997, et a fait l'objet de travaux complémentaire en 2003.

L'exploitant de cette usine est, depuis 2006, la société VALOMED dans le cadre d'un contrat de partenariat public – privé pour une durée de 20 ans.

C'est dans le cadre de ce CPPP que d'importants travaux ont été effectués sur le site, notamment pour permettre de retrouver la capacité d'origine (deux lignes de 9T/heure), convertir l'énergie dégagée par la combustion des déchets en énergie électrique (production de 75 000 Mw/h, équivalent à la consommation annuelle de plus de 10 000 foyers), mettre en place un dispositif de traitement des fumées permettant d'obtenir des taux de dioxines et une concentration en oxyde d'azote inférieurs aux normes européennes.

Le centre de tri



Avec une capacité d'accueil de 28 000 tonnes annuelles, le centre de tri du SIVADES est le point de convergence des collectes sélectives des 24 communes membres, de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco.

Il est la phase intermédiaire entre la collecte et le recyclage. Une fois déposés sur la dalle de l'équipement, les déchets sont triés par catégorie (plastique, acier, papier, carton, aluminium, ...), conditionnés puis stockés, avant d'être transférés vers des filières de valorisation (papeteries, aciéries, ...).

La plateforme de compostage

La plateforme de compostage est située dans la ZI de Carros, et est exploitée par VEOLIA. Le compost issu du traitement biologique est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leurs sols. Les neuf Ecolabels européens obtenus par Veolia Propreté certifient la qualité et la traçabilité de ces composts.

En 2013, 26 296 tonnes de végétaux ont été collectées sur l'aire d'UNIVALOM, et ont été valorisées comme suit :

	% 2013	% 2012
Paillage	38,2 %	34,05 %
Amendement		26,17 %
Compost	58,19 %	27,17 %
Combustibles	3,03 %	9,85 %
Refus	0,76 %	2,76 %



INDICATEURS TECHNIQUES

Le devenir



Les métaux sont broyés puis fondus à très haute température. On leur donne ensuite une nouvelle forme pour leur nouvel usage.

Avec une tonne



Le PET, majoritairement issu des bouteilles plastiques, est d'abord lavé, puis broyé finement pour fabriquer des paillettes de plastique. Les paillettes sont ensuite fondues pour prendre une nouvelle forme.

Avec une tonne



Le PEHD majoritairement issu des flacons plastiques (lessive, shampoing, etc) est lavé, puis fondu et moulé sous forme de granulés qui entrent dans la composition de nouveaux produits.

Avec une tonne



Le verre se recycle à l'infini. La collecte de verre de différentes couleurs est broyée en « calcin ». Ce calcin permet la fabrication de nouvelles bouteilles de couleur.

Avec une tonne



Les végétaux sont transportés vers un centre de compostage. Là ils sont broyés, triés, puis mis en tas et arrosés jusqu'à leur transformation en compost de qualité.

Avec une tonne



Les papiers et les cartons sont lavés pour enlever l'encre, broyés puis transformés en pâte qui servira à la fabrication de nouveaux produits.

Avec une tonne

de nos déchets

d'emballages en acier

On fabrique



d'emballages en plastique PET triée

On fabrique



d'emballages en plastique PEHD triée

On fabrique



de verre

On fabrique



de végétaux

On fabrique



d'emballages en papier carton triée

On fabrique



49



PART
INDICA
FINAN



PIÈCE 5
TEURS
CIERS

Indicateurs financiers

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour 72% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste, par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- La collecte des Ordures Ménagères sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols, de Gourdon, ainsi que toutes les communes du canton de Coursegoules.
- La collecte sélective sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols, de Gourdon, ainsi que les communes du canton de Coursegoules.
- La collecte des encombrants sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols, de Gourdon, de Tourrettes-sur-Loup et de Saint-Paul de Vence.
- La résorption des dépôts sauvages d'encombrants sur tout le territoire de la CASA.
- L'accueil et le gardiennage des déchetteries.

En 2013, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée pour 28% des tonnages par des prestataires privés. Pour la réalisation de la collecte, la Direction Environnement dispose de 11 marchés publics fin 2013. Le traitement des tonnages collectés et l'évacuation des caissons de déchetteries vers les filières de traitement sont gérés par UNIVALOM.

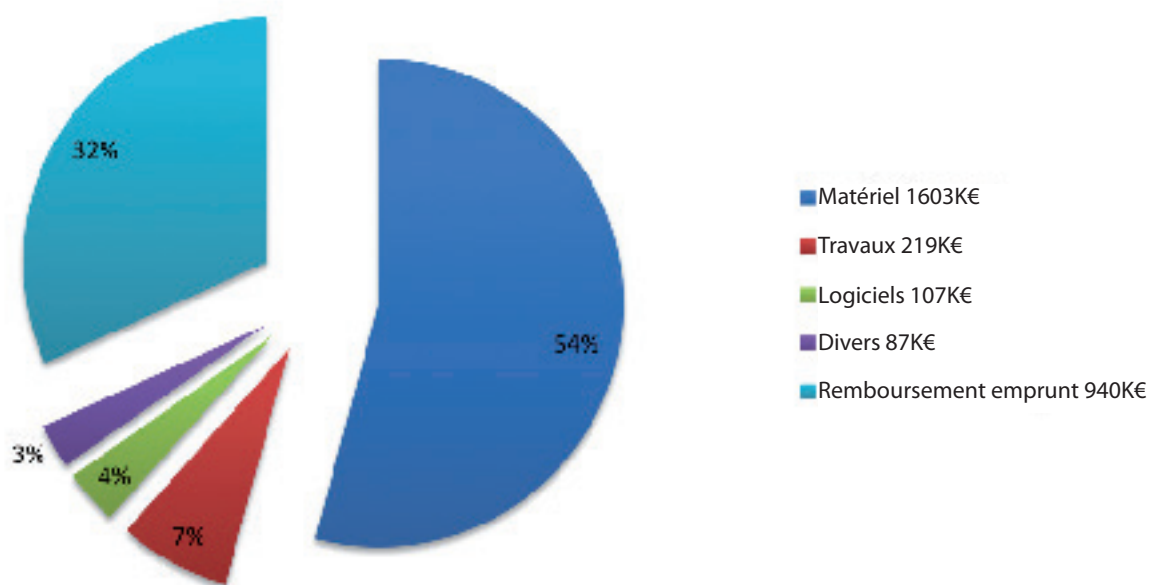
DÉTAIL DU MARCHÉ	PRESTATAIRE	ECHÉANCE	COÛT HORS TAXES
Collecte OMR & DMR sur le territoire de la CASA	SITA	31/12/2014	3 958 628,74 €
Collecte encombrants & déchets végétaux sur le territoire de la CASA	SITA	31/12/2014	960 256,88 €
Collecte PAV territoire CASA	VÉOLIA	31/12/2014	425 317,87 €

Comptes administratif - Résultats

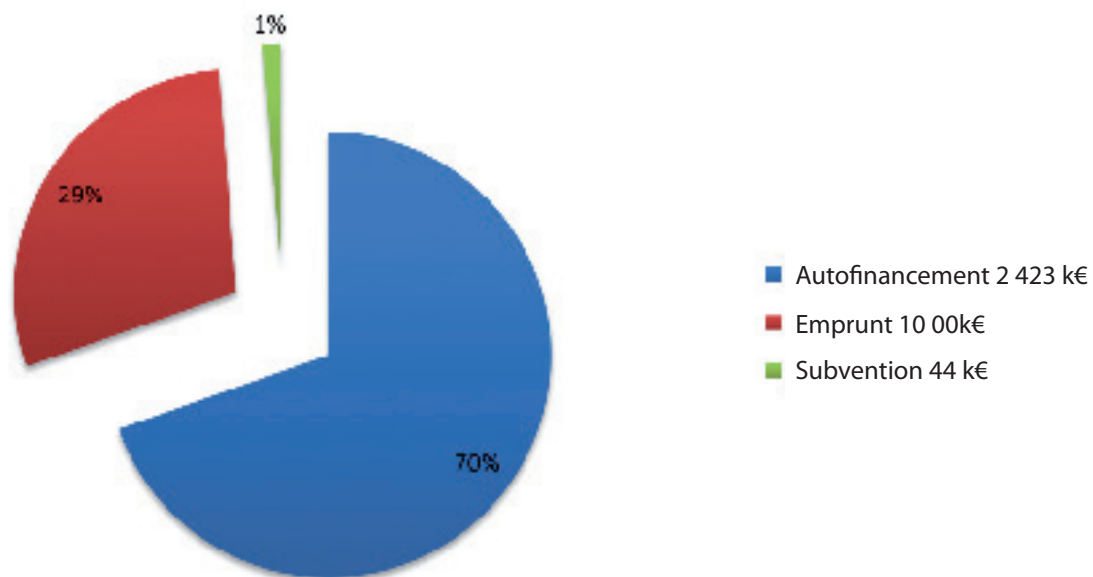
Investissement	
Déficit antérieur	745 568,28 €
Solde d'investissement	88 429,75 €
Déficit d'investissement	657 138,53 €
Solde des restes à réaliser	1 048 117,42 €
Besoin de financement	1 705 255,95 €

Fonctionnement	
Excédent antérieur fonctionnement	2 571 248,50 €
Résultat de l'exercice	2 864 486,90 €
Résultat à affecter	5 435 735,40 €
Solde de fonctionnement	3 730 479,45 €

Répartition des dépenses d'investissement 2013



Répartition des recettes d'investissement 2013

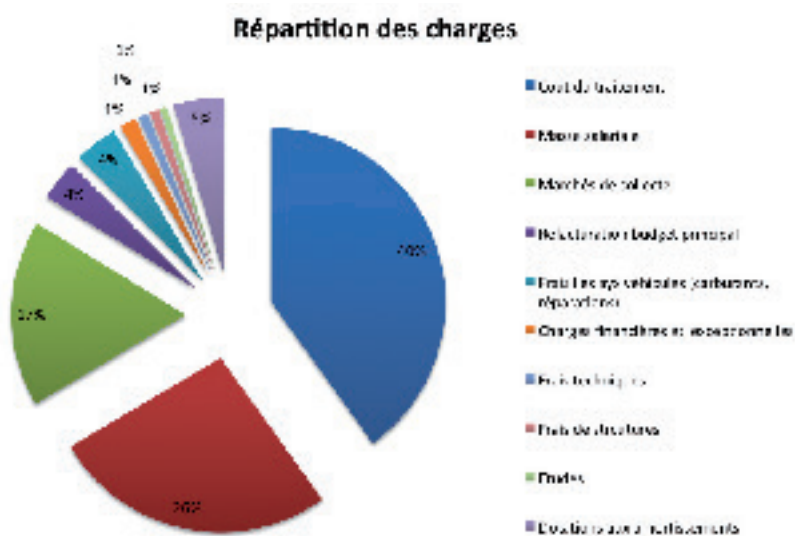


INDICATEURS FINANCIERS

Comptes administratif - Fonctionnement

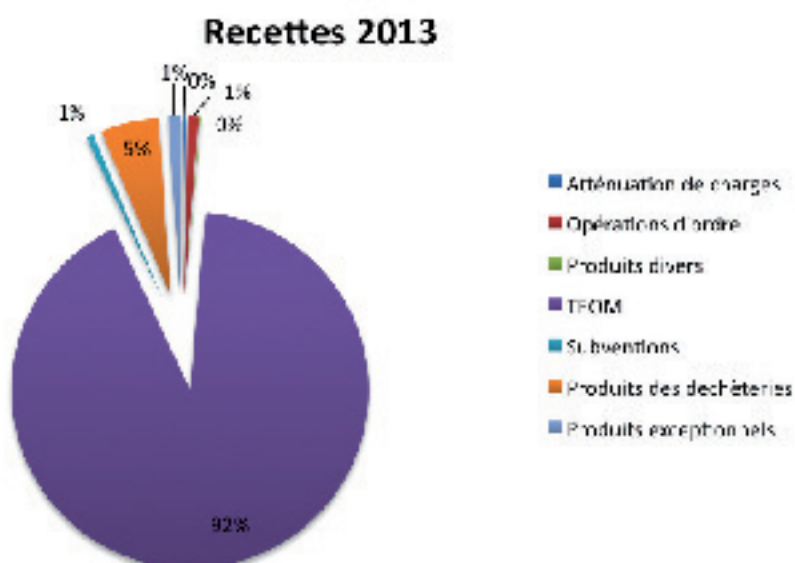
En 2013, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 34,7 millions d'euros. Ces dernières sont réparties comme suit :

13 507 K€	Coût du traitement des déchets (UNIVALOM)
9 161 K€	Masse salariale
5 726 K€	Marchés de collecte
1 259 K€	Refacturation budget principal
1 346 K€	Frais liés aux véhicules
523 K€	Charges financières et exceptionnelles
307 K€	Frais divers techniques
1 910 K€	Frais de structures et frais généraux
1 553 K€	Dotations aux amortissements



En 2013, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 37 635 K€. Ces dernières sont réparties comme suit :

113 K€	Atténuation de charges
383 K€	Opérations d'ordre
31 K€	Produits divers
34 484 K€	TEOM
241 K€	Subventions
1 987 K€	Produits des déchèteries
397 K€	Produits exceptionnels



Le financement de la politique des déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM s'élève désormais à 9,5 %, l'un des plus faibles du département des Alpes Maritimes.

TEOM :
UN DES TAUX LE PLUS
FAIBLE DU
DÉPARTEMENT



Comptabilité analytique

Une nouvelle matrice de calcul des coûts a été réalisée en 2013, c'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles

sont issues du compte administratif de la structure. Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés sont différents de ceux du compte administratif.

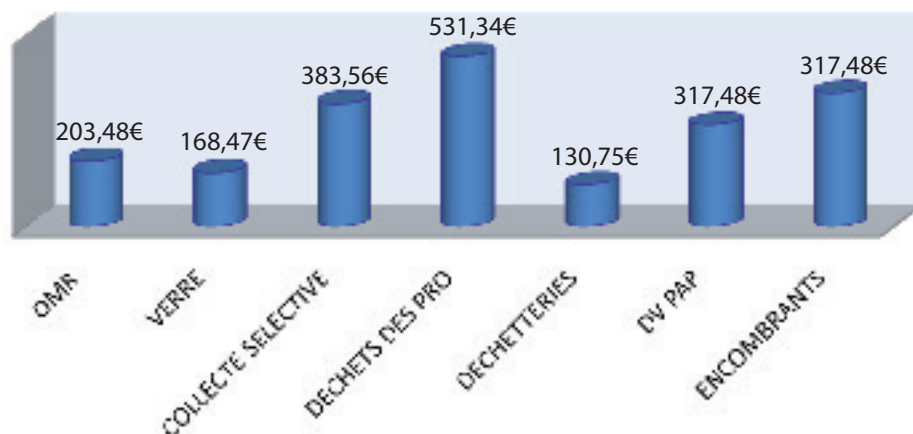
Cette matrice et les résultats obtenus ont été validés par un bureau d'audit. C'est une étape obligatoire imposée par l'ADEME.

Dès lors, avec la réalisation de la matrice, les coûts par flux deviennent clairs et les leviers d'optimisation sont relevés plus facilement.

Coût de la compétence

En 2013, le coût de la collecte des ordures ménagères reste inférieur à celui de la collecte sélective hors verre. Il est confirmé aussi que l'exercice de la compétence en régie reste économiquement plus avantageux que par la prestation de services.

Coût aidé HT à la tonne

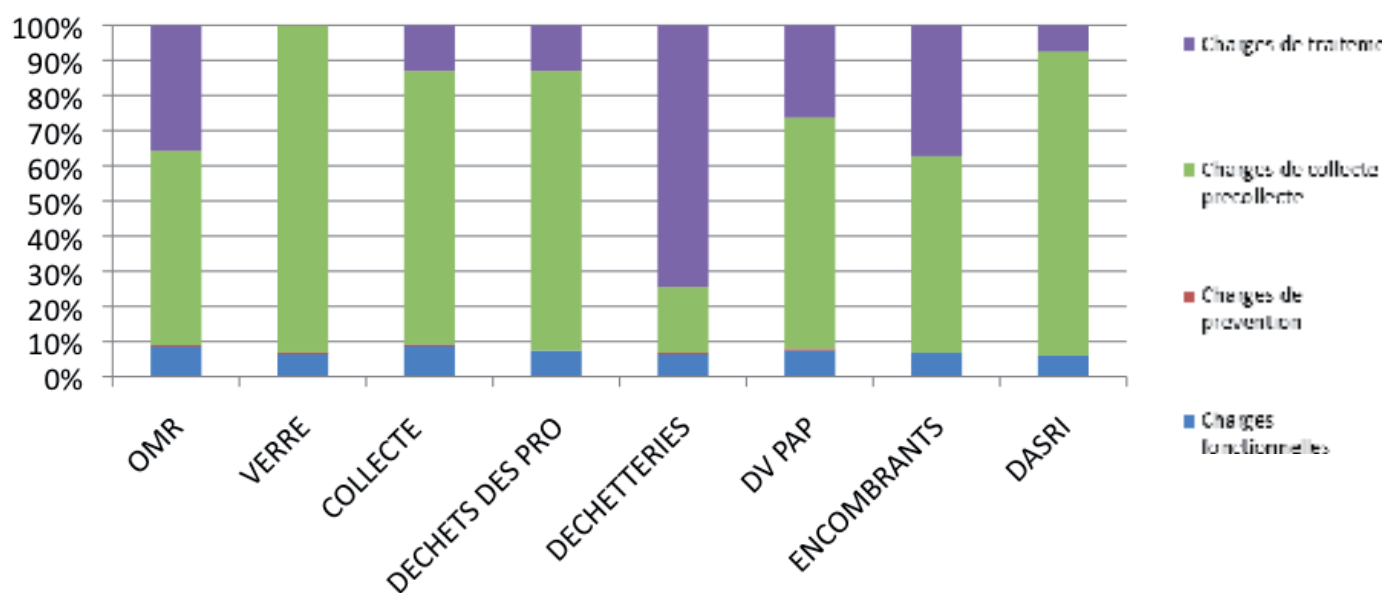


Coût de la collecte sélective hors verre à la tonne



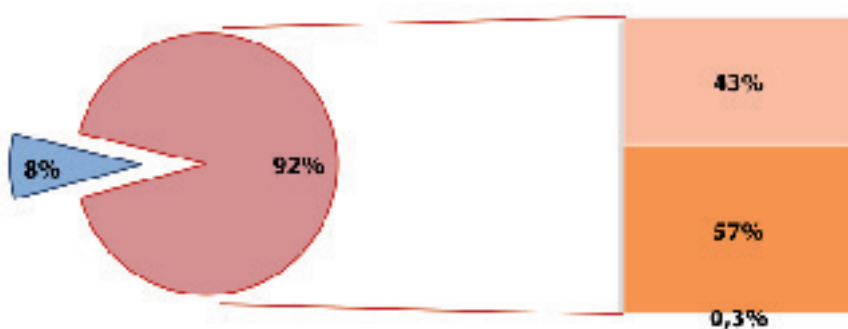
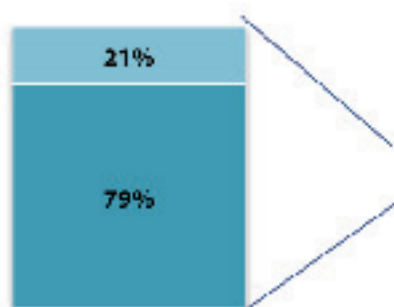
Répartition des charges

Le graphique ci-dessous présente la répartition des différentes charges par flux. Il est révélé qu'en 2013, les charges de traitement sont majoritaires pour la collecte en déchetterie. Concernant la collecte sélective, ce sont les charges de collecte et de pré-collecte qui représente le plus fort coût. Enfin, nous pouvons remarquer que le verre et les déchets de soins ne possèdent pas de charges de traitement.



■ Charges de structure
■ Charges de communication

■ Charges de prévention
■ Charges de précollecte et de collecte
■ Charges de traitement



■ Charges fonctionnelles ■ Charges techniques

INDICATEURS FINANCIERS

Les charges sont des frais engendrés par l'exercice de la compétence collecte des déchets. Deux types de charges peuvent être distingués :

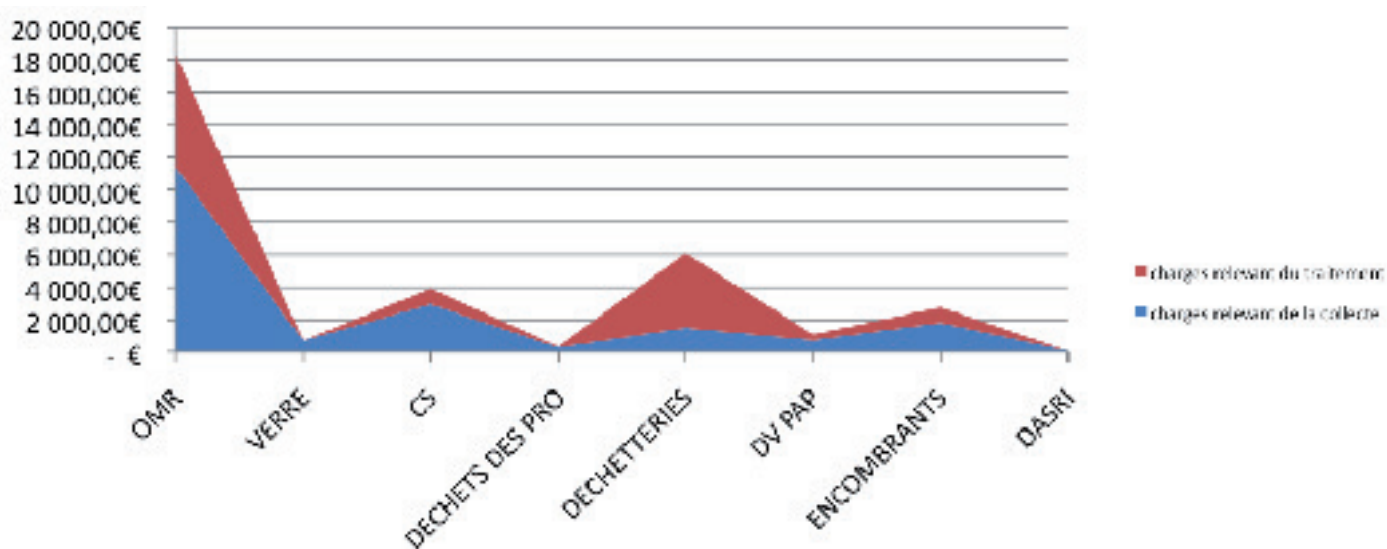
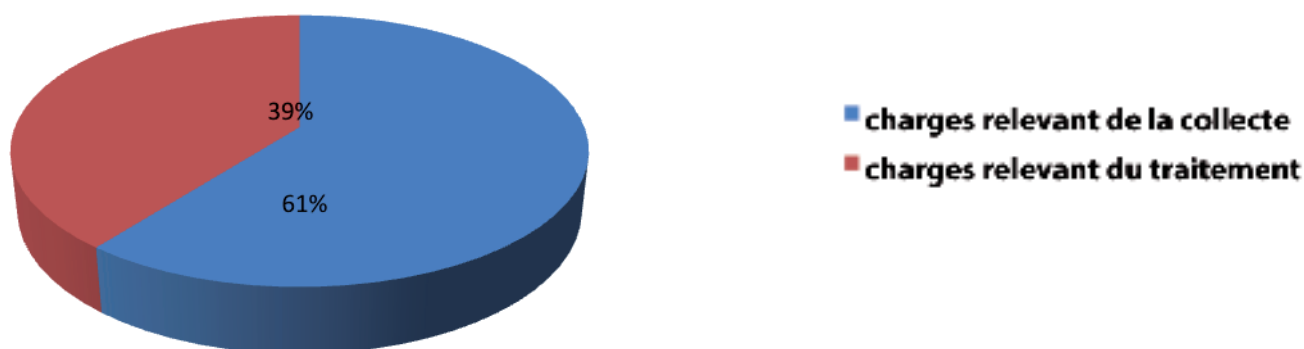
Les **charges fonctionnelles** – qui regroupent les charges nécessaires de fonctionnement de la collectivité – comprennent les charges de communication et les charges de structure.

Les **charges techniques** – qui regroupent les charges nécessaires à l'exercice de la compétence – comprennent les charges de pré-collecte, de collecte, de traitement et de prévention.

Analyse des charges

Les charges peuvent être distinguées par le fait qu'elles proviennent soit de la collectivité, soit de l'extérieur. En 2013, 61% des charges relèvent de la collectivité et peuvent donc être analysées à des fins de réduction ou de rationalisation.

Répartition globale des charges



Dès lors, une analyse de la matrice sera effectuée afin de relever des leviers d'optimisation pour que le service public reste à un coût maîtrisé tout en améliorant sa qualité.

L'analyse des charges relève deux leviers principaux de réduction possible des coûts : les ordures ménagères et la collecte sélective. En effet, la collecte des ordures ménagères représente l'essentiel des charges relevant de la collectivité.

Concernant les charges ne relevant pas de la collectivité il sera plus difficile d'agir alors que la collecte des ordures ménagères et les déchèteries représentent une part importante des charges.

Recettes et financement du service

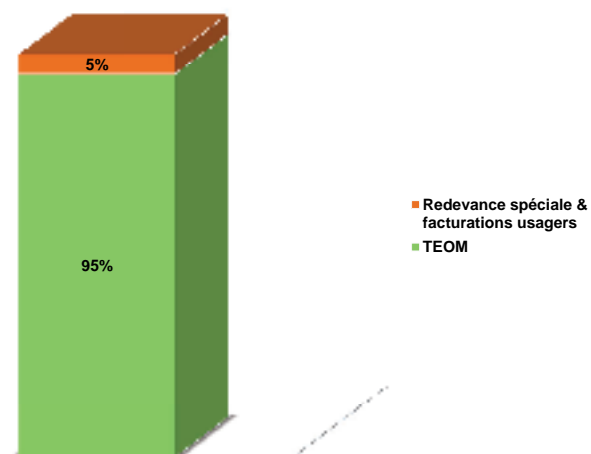


FINANCEMENT DU SERVICE

Le besoin de financement du service est exprimé en réalisant l'opération suivante :

dépenses – recettes + TVA

Ce besoin est comblé annuellement par la perception de la TEOM et par la facturation des usagers à travers les déchèteries.



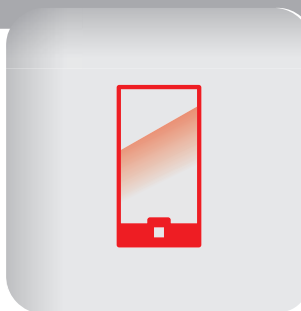


PART
PERSPE

The image features a series of overlapping, semi-transparent rectangular shapes in shades of grey and a vibrant yellow. The shapes are arranged in a layered, architectural style, with some appearing to be behind others, creating a sense of depth. The overall composition is clean and modern, with a focus on geometric forms and color contrast.

IE 6 CTIVES

MAI 2014



COMMUNICATION

Mise en place d'une communication externe
Guide des déchets,
flyers, arrières de bus

AVRIL 2014



BORNE À VÊTEMENT

Déploiement d'une
collecte en PAV de
vêtement afin de les
recycler

2 JUIN 2014



RÉORGANISATION DE LA RÉGIE

+ de performance
- de nuisances
Réorganisation de la
collecte des déchets

• SEPTEMBRE



TRAVAUX

Travaux de modernisation dans les déchetteries de Valbonne et de Cipières

• NOVEMBRE



CERTIFICATION

Certification du management par la qualité avec la norme ISO 9001

• OCTOBRE



LANCEMENT

Lancement expérimental du «start and go» sur les véhicules de collecte en partenariat avec Renault truck et Faun

GLOSSAIRE

C

Collecte sélective : La collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

D

Déchetterie : Il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

E

Eco-responsabilité : Le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable.

Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Écobuage : Technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

L

Load sensing circuit : Le circuit à détection de charge, est un circuit qui mesure une charge et adapte le débit et la pression d'un appareil au besoin de l'installation, afin d'en optimiser le rendement.

N

Norme Euro6 : Les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

O

OMR : Il s'agit de la part des ordures ménagères restantes après les différentes collectes sélectives.

P

Plateforme de compostage : A partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

S

Système FAP : Un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.

T

TEOM : La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

U

Unité de valorisation énergétique : La Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

V

Valorisation énergétique : Unités d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation matière : La valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

Valorisation organique : Elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

ABRÉVIATION

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNARCL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CShV : Collecte Sélective hors Verre

EMR: Emballages Ménagers Résiduels

JRM : Journaux, Revues, Magazines

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

PAV: Point d'Apport Volontaire

